PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DUCONSEIL COMMUNAL DU 25 MAI 2010

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 17 mai 2010 accompagnée d'un ordre du jour comportant 46 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 20 mai 2010 comportant un objet.

La séance publique s'ouvre avec 35 présents:

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre
Présents : Mme C. HOUDART, M. MILLER, M. MARTIN, M. SAKAS,
M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BEUGNIES, ~~**M. BIEFNOT**~~, M. BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI,
~~**M. DEBAUGNIES,**~~ Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,
M. DEL BORRELLO, ~~**Mme COUSTURIER**~~, M. DE PUYT, ~~**M. MANDERLIER,**~~
M. LECOCQ**,** M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,
~~**M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON,**~~ M. HAMBYE, M. MUZALIA
WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,
~~**Mme HOCQUET**~~, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART**,**
Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~**Mme. DEJARDIN,**~~ MM. ~~**TRANCHANT**~~,
DUBOIS, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, je vous invite à entamer nos travaux. Je déclare la séance ouverte. Comme à l'accoutumée, les procès-verbaux des deux séances du 27 avril 2010 sont sur le bureau ; j'imagine que vous les avez lus en détail, s'il y a la moindre remarque, n'hésitez pas à la faire. En l'absence de remarque d'ici la fin du Conseil communal, les procès-verbaux de la fois précédente sont considérés comme approuvés. Je dois excuser l'absence de M. André TRANCHANT, de Mme Savine MOUCHERON et l'arrivée tardive de Mme HOCQUET. Il y a trois éléments sur lesquels je veux attirer votre attention, non pas par ordre d'importance mais parce que c'est inscrit comme ça sur ma note, il y a M. le Conseiller VISEUR qui aurait souhaité demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil qui était relatif aux perquisitions. Malheureusement, je ne peux accéder à sa demande puisqu'elle est hors délai mais qu'il se rassure, ainsi que son groupe, il pourra en discuter car le point 2, c'est une demande du Collège de mettre en urgence une double demande de constitution de partie civile qui fait suite aux perquisitions et je vais y venir dans un instant. Et puis, il y a alors aussi en urgence un plan de numérisation et d'information, j'imagine que nous devons le faire en urgence parce que le service des marchés publics nous demande d'accélérer le processus. Alors, je commence par le vote sur l'urgence pour la modification de l'ordre du jour, prise en considération d'un point d'urgence relatif aux suites à donner aux perquisitions par une double plainte, que je vais expliquer après quand on entamera les points, double plainte avec constitution de partie civile. Qui est pour qu'on inscrive ce point ? Qui est contre ? Approuvé à

l'unanimité. Il en sera donc fait ainsi, l'ordre du jour est modifié. Peut-on aussi en urgence accepter le plan de numérisation et d'information ? Constatant que personne ne s'y oppose, donc il en sera fait ainsi. Alors, chers collègues, dans ces conditions, les points remis de l'ordre du jour sont : 1 26) - 36 - 44 c). Avant de demander à M. l'Echevin Nicolas MARTIN, qui s'est retrouvé, malgré lui, en premières lignes vendredi, permettez-moi de proposer au Conseil communal ce qui suit. Le Conseil communal, délibérant en séance publique, considérant que les perquisitions ont été menées le 21 mai 2010 dans les bureaux de l'Administration de la Ville de Mons, dans le cadre d'une instruction conduite par le Juge Blondiaux, sous la référence 382010 ; Considérant que l'enquête portait sur un certain nombre de dossiers gérés par le service du Développement Economique, par le service de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et par la Régie Foncière ; Considérant que tant le mandat de perquisition que le déroulement de celle-ci sont sujets à critiques : 1) informations imprécises sur l'objet et la raison d'être du devoir d'instruction ; 2) légitimité des méthodes utilisées en pleine campagne électorale ; 3) nature disproportionnée des saisies pratiquées ; 4) la presse était informée à la veille des perquisitions qui seraient menées ; 5) publicité dans les médias en violation du secret de l'instruction ; Considérant que la Ville de Mons, ses organes politiques et les membres de ses services administratifs ont subi incontestablement un préjudice du fait d'une violation flagrante du secret de l'instruction ; DES LORS que la médiatisation de ces faits est de nature à laisser croire qu'il serait impliqué dans des faits délictueux et cela, alors même que l'instruction semble concerner des tiers et qu'aucun responsable de la Ville de Mons n'a été ni inquiété et encore moins inculpé ; Considérant d'autre part qu'il semble ressortir des dires des enquêteurs que la Ville de Mons aurait pu subir un préjudice dans le cadre d'un certain nombre de dossiers ; Vu l'urgence ; Vu l'article L1242.1 du Code de Démocratie et de Décentralisation ; DECIDE - et nous verrons comment nous allons décider (le nombre de voix) - 1) de reconnaître l'urgence et 2) d'autoriser le Collège communal, suite aux perquisitions menées le 21 mai dans les bureaux de l'Administration, à

1° se constituer partie civile dans le dossier 382010 ouvert chez le Juge d'Instruction Blondiaux pour tout préjudice subi par la Ville de Mons dans le cadre des dossiers instruits par ledit Juge d'Instruction et

2° déposer plainte contre X avec constitution de partie civile entre les mains d'un Juge d'Instruction pour violation du secret professionnel au sens de l'article 458 du Code Pénal et pour tout autre infraction qui serait retenue et

3° charge le Collège de désigner ses Conseils - donc les Avocats - pour le suivi de la présente décision.

Voilà, on en informera, comme d'habitude, les autorités supérieures.

Alors, avant de passer au vote de cette décision, pour le bon ordre de nos travaux, peut-être, chers collègues, pour que vous soyez éclairés autrement que par ce que vous auriez pu entendre et puis ce que vous auriez pu entendre non seulement par les médias mais par autrui, écouter M. l'Echevin Nicolas MARTIN et puis je vous cède la parole avant de conclure par le vote. Il y aura débat bien entendu. M. l'Echevin, auriez-vous l'amabilité de nous faire part de votre sentiment.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mes chers collègues, comme vous le savez donc, des enquêteurs se sont rendus ce vendredi dans différents services communaux ainsi qu'à mon cabinet sur instruction du Juge Alain Blondiaux. De ce que j'ai pu en constater, ces perquisitions portaient sur des dossiers liés à des questions relevant de l'urbanisme et du domaine foncier. Très rapidement, en prenant connaissance des questions des enquêteurs, j'ai pu me rendre compte que leurs recherches ne me visaient en rien à titre personnel. En effet, les dossiers évoqués relevaient tantôt de compétences que je n'ai jamais exercées au sein du Collège, tantôt de dossiers dont la gestion relevait de prédécesseurs. Devant ce constat stupéfiant, vous comprendrez que je regrette que 4 mois d'instruction n'aient pas permis aux enquêteurs de se rendre compte d'une telle évidence. Cela aurait certainement pu éviter la démonstration qui s'est produite sous les yeux ébahis des nombreux habitués du marché aux légumes du vendredi et le déferlement médiatique qui s'en est suivi. A ce stade, une conclusion s'impose dès lors quant à la démonstration de ce vendredi, la perquisition menée en mon cabinet n'avait aucun objectif avoué et personne n'a d'ailleurs été en mesure de m'expliquer la raison de la présence des enquêteurs dans mes bureaux. De même, les documents emportés hors de mon cabinet démontrent eux aussi que la visite de la PJ à l'échevinat ne se justifiait en rien puisque les originaux de ces dossiers étaient tous disponibles à l'Administration voire même sur internet. Quant bien même, s'agissant de questions concernant des tiers, la Ville n'aurait de toute manière pas éprouvé la moindre difficulté à l'idée de collaborer avec la justice si celle-ci l'avait sollicité de manière civilisée. J'en viens à présent au déroulement de la perquisition. Il n'aura finalement fallu que quelques minutes pour que les policiers comprennent que leur présence dans mon bureau ne leur serait d'aucune utilité. Ce qui les a d'ailleurs poussés très rapidement à solliciter la fin de la perquisition. Et qui m'aurait par ailleurs permis de rejoindre la conférence de presse de présentation des candidats de mon parti qui se tenait au même moment à la Maison de la Presse. Je ne sais toujours pas pourquoi, au moment où je vous parle, mais la demande des enquêteurs se heurta à un refus. Bien entendu, cela va sans dire, à aucun moment je n'ai pensé que certains membres de l'ordre judiciaire ou des enquêteurs qui agissent en principe sur instruction de ses membres pourraient, qu'elles soient manipulées ou non par une dénonciation calomnieuse et malveillante, agir selon un calendrier politique. A trois semaines du scrutin, dans un état de droit comme le nôtre, ce qui s'est produit vendredi est tout simplement insupportable. Toujours est-il que le Procureur du Roi de Mons a depuis fait savoir par voie de presse, que je n'étais pas impliqué personnellement dans cette affaire. Quant au Procureur Général de la Cour d'Appel, il a fait connaître son indignation quant à la manière dont ces perquisitions ont été opérées et quant aux principes les plus élémentaires du droit qui ont été bafoués. Je voudrais maintenant vous parler de l'emballement médiatique surréaliste causé par cette affaire. Je passe sur la présence des journalistes devant mon bureau avant même l'arrivée de la Police Judiciaire, la préservation du secret de l'instruction qui est en effet un droit a clairement été bafouée. En revanche, comment ne pas être choqués par les propos mensongers et le manque de professionnalisme ahurissant de certains médias et singulièrement des radios et du site internet de la RTBF repris par l'Agence Belga, lesquels

annonçaient ni plus, ni moins, la perquisition de mon domicile privé et de l'Hôpital que je préside et en exclusivité, s'il vous plaît ! Si on ajoute à cela les pratiques les plus douteuses comme celles visant à diffuser la messagerie vocale de mon GSM au cours du journal parlé de 13 heures de la Première, à prendre des images de mon domicile privé, à contacter des amis pour leur acheter des photos de moi ou encore à relayer ces fausses informations sur le twitter du journaliste le plus en pointe dans cette affaire, il me semble qu'on dispose là d'un panorama assez complet de ce qui se fait de pire en matière de journalisme, si toutefois on peut encore qualifier cela de cette manière. Même si j'ai depuis reçu des excuses téléphoniques de l'Administrateur général de la RTBF, il va sans dire que la volonté délibérée de certains au sein de la chaîne publique, visant à transformer l'affaire externe à ma personne en l'affaire Nicolas Martin est particulièrement honteuse et intolérable, plus encore à 3 semaines de l'élection où je suis candidat. Ce qui s'est produit vendredi est donc grave et indécent. D'abord, parce que je me suis retrouvé, en l'espace de quelques heures, au cœur d'une affaire dans laquelle je n'ai rien à voir, ensuite parce qu'on a délibérément cherché à m'atteindre personnellement, non seulement dans la dénonciation calomnieuse non validée par la justice malgré les apparences les plus élémentaires mais également dans les mensonges orchestrés par un journaliste. Toute cette histoire a non seulement contribué à salir l'image de la Ville mais également à jeter le trouble sur l'honneur et la réputation d'un membre du Collège qui a toujours veillé à gérer ses dossiers avec rigueur et conscience. Dès lors et pour conclure, je veux vous dire, chers collègues, que ceux qui ont délibérément agi de la sorte devront répondre de leurs actes. C'est pourquoi j'ai décidé, outre ce que fera la Ville, de me constituer personnellement partie civile compte tenu du dommage évident qui est le mien. Mais au−delà de cette démarche, j'ai également décidé de porter plainte pour dénonciation calomnieuse et violation du secret d'instruction. De même, bien entendu, j'ai pris les mesures qui s'imposent pour obtenir de la RTBF le droit de réponse que la loi du 23 juin 1961 me permet d'exiger. Enfin, je voudrais remercier les centaines de personnes qui m'ont fait part de leur sympathie depuis ce vendredi et leur dire que ces événements n'ont fait que renforcer ma détermination à agir pour le bien commun et l'intérêt général à travers mon engagement pour la Ville de Mons. Je tiens aussi à saluer tout particulièrement les membres de mon cabinet ainsi que le personnel des services administratifs qui ont été concernés, eux aussi, par ces perquisitions. Je voudrais témoigner de leurs compétences et de leur travail constant pour la Ville dans le respect des règles et des procédures qui s'imposent aux pouvoirs publics locaux tels que le nôtre. Je pense qu'ils méritaient bien mieux que d'être les acteurs bien involontaires de ce qui apparaît chaque jour un peu plus comme une tentative de manipulation destinée à porter atteinte à mon honneur. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Voilà, vous êtes informés, je vous en prie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais d'abord dire que si j'avais fait une demande, c'était une demande d'information, ce n'était pas une motion ou autre, il était logique que nous soyons informés dans cette Assemblée, c'était la seule demande et donc, bon, vous avez largement répondu même si ce n'est pas suite à ma demande mais je n'en demande pas plus, ça c'est clair. Je savais aussi

qu'il y avait eu la mise au point de l'Echevin MARTIN pour dire qu'il n'était pas impliqué et donc cette demande d'explications ne visait pas ni plus, ni moins, Nicolas MARTIN et personne d'autre, c'était avoir des explications. Alors, sur ce que vous avez demandé, nous n'avons pas eu le texte donc c'est difficile, je suis un peu troublé par les attendus parce que les attendus sont un plaidoyer. Par contre, sur le fait que la Ville se porte partie civile, il n'y a aucun problème évidemment. Nous allons le voter sans difficulté mais si je suis un peu réticent sur le plaidoyer des attendus puisque nous, nous ne connaissons rien de l'affaire en cours, encore beaucoup moins que vous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'interviens rarement mais vous avez raison sur un aspect. Je pense qu'on doit retirer la légitimité des méthodes utilisées en pleine campagne électorale, je pense que c'est inutile, les actes parlent d'eux–mêmes, donc ça je le supprime. Pour le reste, ce sont les attendus tels que vient de l'expliquer Nicolas MARTIN et qui n'est rien d'autre que le reflet de la vérité. Et la vérité non seulement vécue par l'Echevin lui–même mais par de nombreux fonctionnaires dont on va recueillir d'ailleurs leurs témoignages, ça va être une affaire extrêmement intéressante, le moment venu. Mais donc, voilà, comme ça, je vous donne, si vous le permettez, je réponds déjà à une partie de vos objections, vous avez raison sur un élément, comme ça, ça reste sur les actes eux−mêmes et pas de considérations même si personne n'est dupe. Mais, je vous en prie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais juste ajouter que sur l'aspect de l'urgence, on a dit que je l'ai introduit en dehors des délais mais c'était impossible de l'introduire dans les délais évidemment, c'est pour ça que je le demandais en urgence mais vous avez répondu donc on ne va pas pinailler là-dessus, il n'y a pas de raison.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avant de voter chers collègues, parce que je voudrais, on n'y est pas obligés mais les choses étant ce qu'elles sont et non seulement, prenant en considération et approuvant les propos de M. l'Echevin, je voudrais saluer l'ensemble des agents des services, des responsables de tous les services de la Ville pour la qualité du travail que ces gens font et leur valeur morale. Je n'en rajouterai pas aujourd'hui mais soyez certains que j'en rajouterai. Parmi les dossiers qui semblent être sources d'interrogations de la part des enquêteurs, il y a le dossier que nous connaissons appelé « les Portes de Maisières ». Certains y verront les portes du paradis, d'autres les portes de l'enfer. Et pourquoi ? Parce que ça jouxte le cimetière. Alors, les choses sont d'une simplicité, je ne sais pas comment vous l'expliquer mais je vais quand même essayer de le faire. On est en 2005 et à un moment donné, un propriétaire privé vend des terrains qui jouxtent le cimetière de Maisières et à cette époque-là on l'avait dit comme on continue à le dire, il faudra un jour qu'on se penche sur le cimetière de Mons, il y a ce problème des cimetières qui nécessitent une extension et sur proposition de l'échevin à l'époque, le regretté Jean-Claude CARPENTIER, la Régie Foncière acquiert ce terrain, 5 ha 30 a pour 138.000 euros disons 140 et on est début septembre. Quelques mois après, en novembre, votre serviteur et Ministre-Président, M. CARPENTIER est Bourgmestre faisant fonctions, un privé, une société, via un bureau d'architectes demande à la Ville d'acquérir les terrains. Et se pose alors au Collège la question de savoir quid d'un mini centre commercial d'ailleurs qu'on

revendiquait un peu, il y a non seulement cet endroit-là où on a voulu le faire mais on voudrait en faire aussi ailleurs, je pense qu'il faudrait en faire un à St-Symphorien puis à Havré mais enfin, bref, M. MARTIN avait expliqué par la suite notre stratégie commerciale et le Collège après avoir entendu et examiné la chose, avoir bien entendu consulté un expert géomètre conformément à la loi pour qu'il y ait un prix d'une personne assermentée et qu'on ne vende surtout pas en dessous du prix de quelqu'un d'assermenté, à un moment donné la Ville vend. Au lieu de 5 ha, elle en vend 3 très exactement 3 ha 26 a 6 ca. Au lieu de 140.000, la Ville vend ça à 281.000 euros et puis alors la Ville met une clause de réméré, tout le monde sait de quoi il s'agit ? Donc, dans la clause on a indiqué qu'il fallait faire un centre commercial, qu'on ne pouvait pas revendre le terrain si on ne faisait pas le centre commercial. Ensuite, on a demandé qu'on fasse un sentier piéton pour aller au cimetière. Puis on a demandé qu'on fasse une route pour accéder au centre commercial et pour aller au cimetière. Toutes ces conditions ont été respectées et selon nos informations, ça a été vendu vers les années 2008. Cela avait d'ailleurs fait l'objet d'un débat viril, je m'en souviens, notre ex-collègue François COLLETTE était intervenu avec la fougue qu'on lui connaît et on sait qu'il ne porte jamais d'accusation et il avait dit à un moment donné : j'estime que nous ne pouvons pas, nous, en conscience - j'imagine que c'est le groupe - accepter de voter ce point et nous disons clairement que cela mettrait de toute façon la tutelle en émoi parce que cette opération ne peut pas se faire sans au minimum un appel d'offres et un cahier des charges clair et une possibilité de surenchérir sur le prix du terrain, on le fait pour moins que ça et je ne fais que rapport au point 16 dont j'ai parlé, vous vous souviendrez de ce programme de revitalisation du gazomètre, mis en concurrence plusieurs sociétés, etc. Bien entendu, le Collège, ému par les propos du Conseiller, car on est capable de s'émouvoir, on a était demander à l'Union des Villes et des Communes ce qui se passait. L'Union des Villes et des Communes dit ceci, quant à la question de savoir si la commune qui désire vendre un de ses immeubles de recourir à la vente publique ou si elle peut décider de recourir à la vente de gré à gré, voilà ce que dit l'Union des Villes et des Communes : le Conseil d'Etat a eu l'occasion de se prononcer à de multiples reprises sur la question de la vente de biens. Dans de nombreux arrêts, on a affirmé - donc le Conseil d'Etat - a affirmé qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'oblige une commune à recourir à l'adjudication publique pour aliéner un terrain lui appartenant et qu'il relève de la seule compétence du Conseil communal de décider de l'aliénation proposée par le Collège et de choisir le mode de cette aliénation. Ce qui fut fait et puis la tutelle a approuvé, pour nous le dossier était classé. On nous dit- on article indéfini - qu'après ça les gens à qui on a vendu et dont on constate, nous, la réalisation de la ruelle, de la route, du centre commercial, les fameuses Portes de Maisières, qu'après ça on aurait revendu à je ne sais combien de fois, qu'il y aurait eu des gens qui auraient gagné beaucoup d'argent. Peut-être, mais s'il fallait chaque fois que quelqu'un hors de la Ville gagne un peu d'argent, il fallait faire des perquisitions à la Ville, on ne finirait pas d'ouvrir nos portes à tous les vents. Voilà un peu la situation, mes chers collègues, de ce que nous savons à ce stade et donc je vous demande de bien

vouloir voter la décision d'une double plainte avec constitution de partie civile, à la fois pour des préjudices que nous aurions subi et bien entendu pour la violation du secret de l'instruction.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour éviter que de tels problèmes, de tels incidents surgissent en période électorale, vous avez une mémoire politique plus longue que la mienne, dans les années 90 il y avait un ministre des affaires bruxelloises qu'on avait inculpé un mois-un mois et demi avant les élections, c'était Jean-Louis Thys ainsi que tous les membres de son cabinet et donc ce que je veux dire c'est qu'on pourrait peut-être puisqu'on a la chance d'avoir des parlementaires fédéraux sortants et futurs, on pourrait leur demander qu'on modifie le code judiciaire pour qu'on évite à un ou deux mois des élections, toute procédure de perquisitions. Quelle que soit la couleur politique de la Ville, la meilleure façon d'éviter tout problème et tout incident, ça n'a aucun sens d'avoir une perquisition à 15 jours des élections, et quelle que soit la couleur politique, je crois que ce serait quand même la meilleure chose à faire pour éviter ce genre de problèmes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Est-ce que vous êtes d'accord pour la double plainte avec constitution de partie civile telle que je l'ai lue, avec la modification de retirer la phrase concernant la dimension politique ? D'accord à l'unanimité, je vous remercie infiniment. Je voudrais juste vous indiquer que M. le Directeur de Cabinet Philippe LIBIEZ et M. le Secrétaire communal Pierre URBAIN, qui ont vu notamment leur ordinateur, dans leur bureau et au privé, saisis - pour information, je rappelle que le Secrétaire communal est avec nous depuis un an, le 1er mai, je dis ça pour les distraits - on est allé chercher chez lui, à son domicile privé, et il n'y a pas que lui d'ailleurs, donc nos deux responsables, vont, à titre personnel, M. Pierre URBAIN et M. Philippe LIBIEZ également porter doublement plainte auprès des tribunaux toujours liés à cette même affaire. Comme ça vous savez tout.

1er Objet : POLICE-CIRCULATION

1) Flénu – rue Courte Voie – Réglementation du stationnement. GEP 6002/FL/31

ADOPTE à l'unanimité - 1ère annexe

2) Flénu – rue du Petit Champ – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/FL/114

ADOPTE à l'unanimité - 2ème annexe

3) Cuesmes – rue Cache-Après – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/C/14

ADOPTE à l'unanimité - 3ème annexe

4) Cuesmes – Voie de Wasmes – Réglementation de la circulation et du stationnement. GEP 6002/C/91

ADOPTE à l'unanimité - 4ème annexe

5) Hyon – rue des Canadiens – Aménagement de zones d'évitement. GEP 6002/HY/10

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est le pour le n° 5, Hyon, rue des Canadiens. Voilà, on en a parlé en Commission mais je souhaite revenir sur ce point car c'est une rue qui pose problème depuis longtemps et qui a déjà suscité pas mal de réunions avec la Ville d'ailleurs. Pour faire ralentir les automobilistes souvent si pas toujours tentés de rouler trop vite, il est proposé de créer des rétrécissements grâce à des chicanes à deux éléments avec des priorités de passage chaque fois différentes. C'est cela que je crains. On me dit bien qu'on doit tout faire pour empêcher les conducteurs d'aller tout droit mais vous vous rendez compte quel slalom, avancer, arrêter puis changement de direction, c'est celui qui est en face qui a le droit de passer, etc. Je demande si les riverains sont d'accord et s'ils ont été consultés. Et je demande aussi dans quel délai la rue sera-t-elle refaite. Apparemment, un certain nombre de riverains sont d'accord avec mes questions et j'ai retrouvé hier l'un ou l'autre d'entre eux qui m'a certifié que ce que je vous dis ici était leur avis personnel. Voilà, merci M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord merci infiniment. Ce que je peux vous dire c'est que dans le cadre de l'analyse du plan de circulation d'Hyon, des groupes de travail avaient été formés. Alors, le groupe rue des Canadiens tenait à garder l'implantation de chicanes. A titre d'information, je suis allé moi-même et j'ai un point de vue tout à fait spécifique à cet égard mais bon, c'est ainsi. C'est ainsi que 7 sites ont été prévus et proposés. La construction de nombreuses nouvelles villas n'a pas permis d'implanter les chicanes plus tôt car la difficulté résidait dans le choix des implantations en fonction des accès carrossables et surtout éviter des tracasseries aux gens. Les chicanes à deux et parfois à trois éléments ont été proposées à la satisfaction des riverains. Néanmoins, l'inspecteur de la tutelle n'a pas retenu les propositions à trois éléments du fait des difficultés de mobilité régulièrement rencontrées avec ces dispositifs. Le chantier est actuellement en cours pour réaliser le plateau ralentisseur à hauteur du cimetière. Le chantier de construction d'une nouvelle piste cyclable et des chicanes va bientôt débuter. Voilà où on en est. Je vous cède la parole.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est-à-dire, si on fait un plateau donc, c'est décidé ça de faire un plateau parce que dans le dossier, on parlait de chicanes…

M. Marc DARVILLE, Echevin : oui, c'est déjà passé au Conseil communal.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : un plateau ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ça m'étonnerait que Mme MERCIER n'ait pas vu le plateau si c'est passé au Conseil communal !

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : oui, c'est vrai, à la hauteur de la rue de la Bruyère, ça je suis d'accord…

M. Marc DARVILLE, Echevin : Elle n'a pas voulu le voir parce que c'est juste devant le cimetière donc, elle a voulu se voiler la face à cet endroit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'imagine que tout le monde comprend où on en est. Est-ce qu'il y a plateau, pas plateau ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il y a un plateau, piste cyclable, chicanes, les travaux ont déjà en partie débutés ici.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez qu'on remette d'un Conseil, je n'ai pas de problème. Si vous voulez on peut remettre le point, ce n'est pas essentiel. On en discute depuis 10 ans, donc un mois en plus ou en moins…

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on chicane !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, on approuve, il paraît que les riverains en ont assez après 10 ans ! Mais c'est vrai qu'à un moment, il y a la goutte qui fait déborder le vase. Bon.

Vous avez un avis sur la chicane aussi ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Disons que c'est une question plus fondamentale ou plus intellectuelle. Quant on voit ce qu'on fait comme travaux au Chemin à Baraques, ça coûte 500.000 euros, ici, vous aviez annoncé en cette instance, que la réfection de la rue des Canadiens ça allait prendre 4 à 5 millions d'euros. Ici, on fait pour 500.000 euros de travaux, bon je m'étais dit est-ce qu'on ne devrait pas tout simplement remplacer tous ces travaux par des radars automatiques ? Tout compte fait, est-ce que ce ne sera pas moins cher, maintenant, c'est peut-être une vue de l'esprit ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous répondre. Tout d'abord, acceptons le point, vous pouvez bien sûr être contre mais je vais vous dire ceci. Vous connaissez dans la biologie humaine, animale, végétale, les cycles. Et bien, il en va de même des problèmes de circulation. Je vous explique comment le cycle se produit. Point 1 : on réclame une caméra pour flasher les automobilistes qui vont trop vite. D'une manière générale, le Bourgmestre plaide pour qu'on mette des caméras. Puis, quelques mois après, on vient avec le résultat des gens flashés. Dans la liste des gens flashés, il n'est pas rare de trouver une majorité de gens qui habitent la rue concernée, donc les gens qui demandaient qu'on installe des radars se retrouvent comme l'arroseur arrosé. Alors, on dit, oui mais il faut mettre alors des dos d'ânes. Alors, on met des dos d'ânes. Puis, les dos d'ânes, surtout si on les met là où les gens le demandent, ça fait des vibrations. Quelques mois après, on dit mais il faut retirer les dos d'ânes. Comme c'est un Collège sympathique, on retire les dos d'ânes. Puis, on dit, il faut faire des chicanes, on en est là, on dit on va faire des chicanes puis il y a un grand débat, chicanes, pas chicanes, plateau, pas plateau, la discussion, on fait ce qu'on peut ! Puis, à un moment donné, on va nous demander de retirer les chicanes et on va en revenir au cycle et on va nous redemander de mettre des caméras. Je vous jure que le Collège sera toujours du côté du citoyen quand il y aura une réunion citoyenne avec une majorité qui nous demande quelque chose, nous le ferons. Mais, il faut savoir vivre avec les cycles. Pour le moment, nous ne sommes pas au bout du premier cycle, nous sommes à la phase « chicanes » et compte tenu de l'inspecteur, chicanes à 2 et pas chicanes à 3. Pour le moment, nous en sommes dans les chicanes à 2 mais peut-être qu'un jour, ça changera. Pour le moment, rue des Canadiens, c'est chicanes à 2 plus - si j'ai bien compris - plateau au cimetière. Est-ce que je peux considérer que tout le monde est d'accord ?

ADOPTE à l'unanimité - 5ème annexe

6) Jemappes – rue Général Dumouriez – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/J/63

ADOPTE à l'unanimité - 6ème annexe

7) Mons – rue Victor Dejardin – Abrogation d'un emplacement PMR. GEP 6002/204

ADOPTE à l'unanimité - 7ème annexe

8) Jemappes – rue Clémenceau – Abrogation d'un passage piétons. GEP 6002/J/29

ADOPTE à l'unanimité - 8ème annexe

9) Hyon – Carrefour de la rue des Canadiens et de l'avenue de la Poudrière – Aménagement d'un dispositif de sécurité. GEP 6002/HY/OD

ADOPTE à l'unanimité - 9ème annexe

10) Mons – avenue Reine Astrid – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/311

ADOPTE à l'unanimité - 10ème annexe

11) Spiennes – rue Gontrand Bachy – Réglementation de la circulation. GEP 6002/SP/1

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui Spiennes. Alors, c'est encore une question de ralentissement dans cette rue, on propose des coussins berlinois en béton. Bien, mais pourquoi pas des coussins berlinois dont les côtés sont en caoutchouc ? Et qui ne risquent pas d'abîmer les amortisseurs.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme la Conseillère, voici plusieurs années, dossier initialement traité par M. CARPENTIER avec un comité de quartier, qui dénonçait les problèmes de vitesse dans cette rue rectiligne. Je vous lis ce qu'on me dit de la Police. Les contrôles radar ont démontrés qu'il y avait des excès parfois assez élevés. Des accidents ont aussi été constatés. Des voitures à l'arrêt embouties. Après proposition d'aménager des chicanes, cette solution n'a pas été retenue après une réunion citoyenne. Mais, quelques années après, les riverains ont encore demandé des aménagements. Le bureau d'études Voirie a décidé de proposer des aménagements de sécurité avec dispositif, c'est un dispositif qui s'appelle : effet de porte avec coussins. Ce qui a été réalisé après avis favorable des riverains - 70% étaient pour l'effet de porte avec coussins. Les riverains semblent satisfaits de ces aménagements. Vous, ça ne vous va pas, l'effet de porte avec coussins ?
Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Coussins s'ils sont en caoutchouc, je suis tout à fait d'accord.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, pour autant que ce soit bien ça, M. le Secrétaire dont on discute, on est tous d'accord.

ADOPTE à l'unanimité - 11ème annexe

M. Willy MERCIER, Conseiller : Vous vous rappelez, sans doute, il y a peut-être trois Conseils communaux, j'étais intervenu pour l'octroi d'endroits pour parquer pour les personnes handicapées. Je vous rappelle un peu les événements parce que, au niveau de la plateforme des personnes à mobilité réduite, nous restons un peu sur notre faim. Alors, je rappelle un peu la manière dont j'intervenais. En fait, le fait de distribuer des places pour les personnes à mobilité réduite, on souhaiterait, au niveau de la Police montoise, peut-être pour éviter certains abus et nous savons qu'il y a de tels abus, qu'il y a des personnes qui demandent des emplacements pour personnes handicapées et qui n'en ont pas un réel besoin, il y a des endroits comme sur la Place de Nimy où on en installe trop, nous sommes entièrement d'accord qu'on revérifie un petit peu ces différents octrois. Alors, nous avons reçu au niveau de la plateforme des personnes à mobilité réduite, d'abord un responsable de la Police qui est venu nous proposer un texte mais ce texte ne prenait en considération que les personnes qui souffraient de difficultés importantes au niveau des membres inférieurs, on ne tenait pas tellement compte des autres personnes. Alors, nous sommes intervenus, au niveau de la plateforme et dans un second temps, un deuxième responsable de la Police est venu, on a eu une discussion un peu plus approfondie et on avait décidé, non seulement d'octroyer ces emplacements à des personnes qui souffrent de difficultés non seulement des membres inférieurs mais aussi d'autres personnes qui souffrent d'autres handicaps mais de handicaps qui leur permettent véritablement de ne pas pouvoir se déplacer trop loin. Alors, un texte a été proposé, je ne sais pas s'il est déjà arrivé chez vous, au niveau du Collège, et ce texte nous l'avons reçu, chez nous, par le biais d'un mail, par le biais d'un courrier et ce texte nous paraît encore un peu trop restrictif. Je vous dis, nous avions demandé au niveau de la plateforme des personnes à mobilité réduite, de recevoir un texte que nous analyserions, que nous complèterions et qui serait plus en concordance avec ce que la majorité des personnes handicapées demandent. Dans ce texte actuellement, on dit que des personnes qui ont un handicap supérieur à 80% et qui souffrent de difficultés au niveau des membres inférieurs, pourront obtenir cet emplacement. On dit aussi que des personnes cardiaques pourront avoir aussi cet emplacement, seulement on ne doit pas s'arrêter à ces deux types de handicaps. Si vous prenez par exemple une personne aveugle, une personne aveugle en pleine possession de ses mouvements, sait facilement se déplacer de 100 ou 200 mètres voire même 1 km. Seulement, quand ces personnes aveugles sont en même temps vieillissantes, nous le savons, nous qui nous occupons de personnes qui ont ce genre de difficultés, que c'est parfois terrible d'accompagner ces personnes et de leur faire faire un nombre de mètres, incapables, elles ne peuvent pas le faire. Alors, on aurait voulu, au niveau de la plateforme, recevoir ce texte, l'analyser de nouveau et faire de nouvelles propositions, de façon à ce que lorsque ça arrive chez vous, au niveau du Collège, vous puissiez prendre une décision mais une décision qui soit vraiment en rapport avec ce que la majorité des personnes handicapées demandent. Ce que nous savons aussi et ça vous nous l'avez rappelé, M. le Bourgmestre la fois passée, ces parkings pour personnes à mobilité réduite ne sont pas nominatifs, donc, en fait la personne qui habite là à proximité, peut à certains moments, se trouver

dans l'impossibilité de rejoindre ce parking parce qu'il est occupé par une autre personne handicapée. Ca je veux bien l'admettre mais si on ne le réserve quand même pas, à ce moment là ça deviendra un parking tout à fait ordinaire et cette personne aura encore moins de chance de pouvoir rejoindre cet endroit. Alors, en résumé, voilà ce que nous demandons : nous demandons à ce que, après avoir étudié ce que ces deux responsables de la Police nous ont proposé, on fasse un texte et qu'au niveau de la plateforme des personnes à mobilité réduite nous puissions l'analyser et éventuellement apporter quelques suppléments ou quelques peaufinements avant que ça n'arrive au niveau du Collège parce qu'il y avait dans ce texte aussi le fait que si le Collège n'avait pas tous les éléments et qu'en fait on refusait une place à une personne qui en a réellement besoin, elle pouvait encore introduire une demande auprès de la plateforme des moins valides qui analyserait la question. Alors, si ce texte était déjà fait d'avance, on n'aurait pas tous ces va-et-vient et on pourrait peut-être analyser les choses d'une manière beaucoup plus sereine et beaucoup plus en rapport avec ce que les personnes handicapées demandent. Voilà, merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin, pouvez-vous avoir la gentillesse d'apporter quelques éléments de réponse.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, M. le Bourgmestre, je compte bien rassurer M. MERCIER. Le document n'est pas encore arrivé au Collège donc la deuxième version passera bien à la plateforme pour être modifié et reviendra seulement ensuite au niveau du Collège. Donc, il y a deux aspects : il y a le texte de base d'une part et il y a d'autre part, la possibilité pour certaines personnes d'avoir recours au comité d'accessibilité de la plateforme pour des cas particuliers. Donc, les deux problématiques vont être soumises à la plateforme et passeront seulement au Collège, probablement fin juin ou en juillet.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vous remercie et en fait, c'était ce qui nous intéressait, qu'on puisse revoir éventuellement la copie et que ça se passe d'une manière beaucoup plus sereine et beaucoup plus réfléchie, merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller.

12) Chemin reliant la rue de la Filature à Saint-Denis au chemin des Roquettes à Casteau – Réglementation de la circulation. GEP 6002/OB/OD

ADOPTE à l'unanimité - 12ème annexe

13) Maisières – rue des Fusillés – Réglementation de la circulation. GEP 6002/Mais/4

ADOPTE à l'unanimité - 13ème annexe

14) Ghlin – rue de Bousies – Réglementation du stationnement. GEP 6002/GH/10

ADOPTE à l'unanimité - 14ème annexe

15) Jemappes – rue Croisette – Réglementation du stationnement. GEP 6002/J/33

ADOPTE à l'unanimité - 15ème annexe

16) Mons – rue Paul Verlaine – Réglementation du stationnement. GEP 6002/466

ADOPTE à l'unanimité - 16ème annexe

17) Cuesmes – Sens Uniques Limités – Réglementation de la circulation. GEP 6002/C/OD

ADOPTE à l'unanimité - 17ème annexe

18) Flénu – Sens Uniques Limités – Réglementation de la circulation. GEP 6002/FL/OD

ADOPTE à l'unanimité - 18ème annexe

19) Ghlin – Sens Uniques Limités – Réglementation de la circulation. GEP 6002/GH/OD

ADOPTE à l'unanimité - 19ème annexe

20) Nimy – rue Jules Goffin – Sens Uniques Limités – Réglementation de la circulation. GEP 6002/NI/28

ADOPTE à l'unanimité - 20ème annexe

21) Harmignies – Sens Uniques Limités – Réglementation de la circulation. GEP 6002/HARM/OD

ADOPTE à l'unanimité - 21ème annexe

22) Havré – Sens Uniques Limités – Réglementation de la circulation. GEP 6002/HAV/OD

ADOPTE à l'unanimité - 22ème annexe

23) Jemappes – Sens Uniques Limités – Réglementation de la circulation. GEP 6002/J/OD

ADOPTE à l'unanimité - 23ème annexe

24) Ciply – ruelle Mortiau – Sens Uniques Limités – Réglementation de la circulation. GEP 6002/CI/30

ADOPTE à l'unanimité - 24ème annexe

25) Mons – Petite rue des Prés – Sens Uniques Limités – Réglementation de la circulation. GEP 6002/285

ADOPTE à l'unanimité - 25ème annexe

26) Flénu – rue A. Charrettes – Aménagement d'un dispositif physique. GEP 6002/FL/24

REMIS

27) Havré et Villers-Saint-Ghislain – rue S. Allende – Aménagement de zones d'évitement. GEP 6002/HAV/83

ADOPTE à l'unanimité - 26ème annexe

28) Hyon – chaussée de Maubeuge – Création d'un passage piétons. GEP 6002/HY/26

ADOPTE à l'unanimité - 27ème annexe

29) Maisières – Réglementation de la circulation rue Grande à hauteur du complexe commercial « Les Portes de Maisières ». GEP 6002/MAIS/13

ADOPTE à l'unanimité - 28ème annexe

30) Réglementation du stationnement – placette de l'avenue du Champ de Mars à Mons. GEP 67

ADOPTE à l'unanimité - 29ème annexe

2e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable des dégâts occasionnés aux biens publics lors d'un accident de roulage du 31 octobre 2008 sur la Grand Place à Mons. Contentieux CTX/RECPFAC/01/EC-EC

ADOPTE à l'unanimité - 30ème annexe

3e Objet : Approbation des compte et bilan de l'exercice 2009 du GIE Qualicité. Management et Organisation

ADOPTE à l'unanimité - 31ème annexe

4e Objet : Fondation Mons 2015. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/Fond.002

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il s'agit du compte et bilan de la fondation Mons 2015 et ici, je voudrais rendre hommage à M. Yves VASSEUR tant son rapport d'activités fourmille d'informations précieuses. C'est un fameux bilan de Finlande en Lettonie, d'Estonie au Royaume Uni et bientôt à Shanghai comme il nous l'a expliqué d'ailleurs, c'est un fameux travail de concentration, d'analyses, de rencontres qui augurent bien de Mons 2015. Voilà, je n'avais que ça à dire mais il me semblait que ce devait être fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, merci Madame. J'eu tant aimé pouvoir aller aussi voir bon pas Shanghai mais le travail réalisé en effet, notamment sur le plan des technologies par le Manège de Mons. Il y aura en juin, une semaine wallonne. Dans cette semaine wallonne, une journée du tourisme et de la culture et dans cette journée, il y aura un accent particulier sur Mons et un travail remarquable sur le plan technologique réalisé par notre centre culturel Le Manège mais les circonstances font que votre serviteur restera à vos côtés pour autant que vous restiez dans notre bon pays.

ADOPTE à l'unanimité - 32ème annexe

5e Objet : Fondation Mons 2015. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/B2010/Fond.006

ADOPTE à l'unanimité - 33ème annexe

6e Objet : CPAS Mons. Modification budgétaire n°1 – services ordinaire et extraordinaire – exercice 2010. Gestion f. CPAS
M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Abstention pour le point.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Tout d'abord, j'ai posé certaines questions en section, on m'a répondu, je remercie pour la réponse parce que c'est non seulement une réponse mais on s'est livré à une véritable analyse très bien argumentée et fondée. Ce qui me permet d'ailleurs de rebondir et de faire cette intervention. En effet, d'après l'analyse que j'ai reçue, on constate une augmentation du revenu d'intégration aux étudiants, de l'ordre de 200.000 euros, c'est donc l'objet de la modification budgétaire. Il y a 200.000 euros uniquement pour les étudiants. En effet, Mons est une Ville universitaire comprenant de nombreuses grandes écoles, la population des étudiants a toujours été nombreuse parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Or, cette population est en constante augmentation ; 247 en décembre 2008, cela fait 12,88 % des bénéficiaires du revenu d'intégration, 251 en décembre 2009 et 300 en décembre 2010, soit 14,48 % des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Donc, la proportion des étudiants bénéficiaires du revenu est donc en constante augmentation parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. En outre, à Mons, on constate que les étudiants sont majoritairement de sexe féminin, 54 % et près de 90 % de nationalité belge et plus de 87 % d'après les calculs que j'ai pu faire sur les chiffres que l'on m'a donnés et plus de 87 % résident à Mons et pour la moitié dans une famille qui bénéficie également du revenu d'intégration sociale. L'on peut donc, sans hésiter, en conclure que la population montoise d'étudiants socio économiquement défavorisés, fait en priorité ses études à Mons. Dès lors, ce constat est à mettre en parallèle avec des statistiques de ceux qui entreprennent des études universitaires par province. Sur 10.000 habitants, 40 dans le brabant wallon, 25 à Bruxelles, Namur et Liège, pour seulement 17 en Hainaut. La mise en corrélation de ces deux faits constitue la preuve irréfutable que la proximité est un facteur extrêmement important dans l'accès des plus démunis aux études supérieures. Comment les 300 étudiants montois bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, pourraient-ils pendant des années louer facilement un kot et vivre à Liège, à Bruxelles ou à Louvain ? Ainsi, le pôle hennuyer récemment créé qui dispense dans neuf domaines d'enseignement près de 200 formations terminales avec un système de passerelles dans les sept villes hennuyères constitue un enseignement supérieur de proximité, qui a pour objectif essentiel de permettre à quiconque quelle que soit son origine sociale ou culturelle, de mener ses études dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, nous nous battons pour la consolidation et son développement. Si ce pôle hennuyer a été créé autour de l'Université de Mons, il ne constitue, en aucun cas, il faut le savoir, un repli montois, bien au contraire, c'est un projet fédérateur, et sa consolidation n'est pas contradictoire avec la poursuite et l'intensification d'un

partenariat équilibré, avec des autres universités de la Communauté Française, comme l'ULB, l'ULG ou l'UCL, comme d'ailleurs aussi avec des missions à l'échelle internationale. Les exemples sont probants ; déjà, en avril dernier, un Centre multimodal crée par l'Académie Wallonie-Bruxelles et soutenu financièrement par l'Union européenne et la Région Wallonne, était officiellement présenté sur le bio pack de Charleroi-Bruxelles. Ce Centre répond aux souhaits de l'UMONS et de l'ULB de mutualiser et de compléter notamment en imageries médicales chacune des deux Institutions dans un but d'optimaliser la performance et la recherche, grâce à la combinaison en un seul lieu de plusieurs technologies de pointe. Et bientôt, dès la prochaine rentrée académique, un nouveau master en biochimie unique en son genre, sera organisé conjointement par les Facultés de médecine de l'UMONS et de l'ULB sur le bio pack de Charleroi, là où l'ULB a des activités de laboratoire. Toujours dès la rentrée académique prochaine, l'UMONS et toujours en partenariat avec l'ULB lancera un projet interuniversitaire à créditer par la Commission universitaire pour le développement, le développement de la micro-finance en République Démocratique du Congo. Ainsi, l'UMONS, l'ULB mais aussi l'ULG et la KUL mettront leurs expériences en commun, afin d'aider les Universités de Kinshasa, de Lubumbashi et du Bukavu. En effet, l'UMONS et l'ULB sont depuis 2007 partenaires dans la plus grosse structure consacrée au domaine de la micro-finance en Europe. Cette structure regroupe une trentaine de chercheurs et neuf doctorats. Par ailleurs, je me demande, dans quelle mesure, fort de ces expériences, l'on ne pourrait pas ici, dans nos régions défavorisées, où il convient, avant tout, de promouvoir l'esprit d'entreprise, financer certains projets individuels, notamment de personnes qui émargent aux revenus d'intégration sociale, grâce à un système de micro-finance adapté, de façon à promouvoir ainsi un développement endogène, mais j'y reviendrai sur ce point un autre jour. Vous pouvez donc constater que si à Mons, nous luttons pour la consolidation et pour le développement d'un pôle d'enseignement supérieur en Hainaut, cela n'a rien d'un repli sur soi et n'a certainement pas pour but d'isoler notre partenaire privilégié qui est l'ULB. Au contraire, notre projet est un projet ouvert, à caractère confédératif, international qui veut intensifier un partenariat équilibré, notamment avec l'ULB. Ce projet, faut-il le rappeler, au sein de la Province la plus peuplée de Wallonie, veut offrir en lien étroit avec des acteurs économiques, une formation la plus complète possible. Ce projet correspond ainsi au besoin évident d'un ancrage territorial ouvert, le seul porteur d'un développement endogène durable pour une population socialement défavorisée, car basée sur la ressource essentielle à la croissance et la ressource inépuisable, c'est-à-dire la connaissance, c'est-à-dire, l'esprit humain. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres interventions dans le cadre de la modification budgétaire n° 1 du CPAS ? Alors, on prend acte du commentaire de M. BEUGNIES.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX,

MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

3 ABSTENTION : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 34ème annexe

47e Objet : Par urgence. Plan de numérisation et d'information - Mission de Conseil technologique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.771.179.00/AD

ADOPTE à l'unanimité - 35ème annexe

Entrée de Mme HOCQUET et M. DEBAUGNIES = 37 présents

PAR URGENCE : Perquisitions du 21 mai 2010. Dépôt de plainte avec constitution de partie civile. Contentieux Bourgmt

ADOPTE à l'unanimité - 36ème annexe

Entrée de M. MANDERLIER = 38 présents

7e Objet : Transfert de subside, dans le cadre de la Politique des Grandes Villes au CPAS de Mons pour « le magasin social ». Approbation. Gestion f. PGV/Mag.social/DD/PQ/LG

ADOPTE à l'unanimité - 37ème annexe

Sortie de M. BARVAIS = 37 présents

8e Objet : Gestion active de la dette – Anticipation de la révision de taux d'emprunt. Gestion f. Extra/DD/Furlan

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je tiens à intervenir parce que c'est un point qui me semble excessivement important, c'est d'ailleurs un dossier qui devait passer au dernier Conseil communal et qui avait été remis. En principe, il n'y a pas de quoi fouetter un chat puisqu'il s'agit de remplacer des emprunts par d'autres emprunts pour payer moins cher au total, alors, à priori on devrait être d'accord. Et d'ailleurs, ça s'est déjà fait dans le passé, apparemment tous les ans, d'après les chiffres qu'on nous a donnés, mais, sauf erreur de ma part, c'est la première fois qu'on l'inscrit à l'ordre du jour de ce

Conseil, je suppose que le Collège décidait tout seul auparavant et que c'est à cause ou grâce à l'émission de la RTBF de mars 2010 sur les emprunts à risques contractés par les communes chez DEXIA que ça nous a permis d'avoir en Commission un débat sur le sujet, un débat qui me semble très instructif. Parce que, en tant que Conseillers communaux, on est en droit de croire que l'argent qui est emprunté par la Ville l'était en bon père de famille. Effectivement, tous les 3 ans, il y a un marché d'emprunts et les banques remettent un prix qui fixe la rémunération de la banque en fonction de certains taux, l'euribor et d'autres mais en tout cas, rien ne semble variable dans la rémunération de la banque en fonction des risques qui sont pris par les communes. Idem lors des discussions budgétaires, on reçoit l'annexe au budget qui reprend l'ensemble des emprunts de la Ville, il y a une colonne de taux et cela me laissait supposer jusqu'ici, que c'étaient des taux fixes. Je n'avais pas remarqué que du côté de certains taux, il y avait un « H » qui voulait dire taux hypothétique, c'est-à-dire un taux dont on ne sait pas d'avance de combien il va être, il est hypothétique. Et donc, le débat en Commission a permis de se rendre compte que 30% de la Ville étaient constitués d'emprunts structurés, c'est-à-dire des emprunts à risques. Alors, je vais d'abord faire remarquer la fourberie du vocabulaire financier parce que structuré, pour moi, cela veut dire que c'est solide, que c'est fiable, quelque chose de structuré mais en réalité, c'est tout le contraire, les produits restructurés sont les produits les plus risqués, ceux qui contiennent ou en tout cas peuvent contenir des produits qu'on appelle toxiques. Mais, on les appelle structurés pour faire passer la pilule. Et donc un tiers de la dette de Mons est faite de ces produits structurés. Alors, c'est peut-être raisonnable selon ce que M. BEUGNIES nous a dit en Commission mais pour moi, c'est énorme. D'abord parce qu'il s'agit d'argent public, je considère déjà à priori la spéculation comme quelque chose d'immoral mais, à la rigueur, que chacun fasse ce qu'il veule avec son argent mais quand il s'agit de l'argent de la Ville, ce n'est plus de l'argent qui appartient à la Ville, c'est de l'argent qui appartient à nos concitoyens contribuables et donc ça me paraît doublement inacceptable de risquer cet argent. Surtout que nous n'avons aucun contrôle sur ce risque. Nous vivons depuis deux ans une crise financière permanente, la haute finance allait être sévèrement régulée et on n'a rien fait ou en tout cas pas grand-chose. Alors, ensuite deuxième problème pour l'avenir, c'est que notre pays vit évidemment des moments politiques qui sont très difficiles, je n'apprends rien à personne, et nous ne savons pas de quoi sera fait l'après élection, faute de gouvernement stable, les agences de notation pourraient revoir la notation de la Belgique à la baisse évidemment et ce serait un risque pour que l'on voit les taux flamber. Dans le dossier qui nous est soumis aujourd'hui d'ailleurs, DEXIA propose de remplacer un risque par un autre risque pour la majeure partie de l'opération, c'est-à-dire que les emprunts structurés seraient remplacés par des emprunts à court terme parce que pour le moment, les taux à courts termes sont bas. Mais c'est pour le moment, parce que ces taux ils risquent de remonter pour les raisons déjà évoquées mais aussi il faut ajouter la chute de l'euro. Parce que pour enrayer cette chute, si elle persiste, il faudra soutenir l'euro par une augmentation des taux. Le Wall Street journal, ce n'est pas un journal rigolo en matière de finances, a publié en première page le résultat d'une réunion qui s'est tenue début février des

directeurs des principaux « hedge funds » américains. Alors, les « hedge funds » ce sont les fonds spéculatifs et ils auraient décidé que l'euro devait revenir à la parité avec le dollar, c'est-à-dire un euro = un dollar. Et le journal Le Monde en parle d'ailleurs aussi, j'ai ici l'article sous les yeux, une enquête a été lancée aux Etats-Unis, le Wall Street journal du 26 février dont je lis, écrivait que ces réunions des directeurs « hedge funds » auraient été l'occasion pour les grands fonds spéculatifs de se fixer un challenge, faire glisser l'euro jusqu'à un niveau de parité avec le dollar. Et bien, apparemment la machine est en route parce que maintenant l'euro est effectivement à la baisse par rapport au dollar. Alors, en Commission j'ai obtenu les réponses aux questions que j'ai posées quand c'était sur le plan technique mais une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, qu'est-ce que l'opération rapporte à DEXIA ? Je n'ai eu comme résultat que les cris scandalisés de M. BEUGNIES à ma question, mais pourtant la question est importante. DEXIA n'est certainement pas une entreprise philanthropique et si elle nous propose ça, c'est soit qu'elle y a un intérêt financier, soit qu'elle cherche de la sécurité supplémentaire. Mais dans les deux cas, c'est à son avantage et pas à l'avantage du client et là je n'ai pas eu de réponse crédible sur l'avantage de l'opération pour DEXIA. Une autre réalité qui l'est apparue au cours de cette réunion, qui dirige les finances communales ? Alors, ma réponse, sûrement pas le pouvoir politique. D'ailleurs, nous n'avons jamais eu l'occasion ici de débattre du fait de prendre des risques et quand on a contracté les premiers emprunts structurés, on n'a pas débattu ici du fait de dire on va prendre des risques pour payer un peu moins cher, est-ce que ça vaut la peine ou pas ? Non, c'est quelque chose que l'on découvre maintenant. C'est l'Administration qui dirige les finances, peut-être enfin, peut-être un peu, du moins je l'espère mais pour moi, c'est surtout DEXIA qui dirige les finances de la commune et pour preuve, un extrait du dossier, je lis : avec l'aide de la banque et en fonction des taux en vigueur en ce moment, il faudra peut-être adapter la périodicité de révision du dito, etc. C'est-à-dire que c'est la banque qui déclenche les opérations quand il faut faire des révisions de taux. D'ailleurs, ailleurs, on confie à DEXIA de suivre l'opération, celle qui fait l'objet du dossier d'aujourd'hui. Et bien pour moi, l'expérience récente nous a appris qu'on ne pouvait pas faire confiance à DEXIA. Jadis, effectivement, il y avait un crédit communal qui était entièrement dévoué aux communes parce qu'elles étaient les seules actionnaires mais depuis que les privatiseurs sont passés par là, je crois qu'on ne peut plus et on a eu la certitude en 2008, qu'on ne pouvait plus faire confiance à DEXIA. Lors du débat en Commission, le Président de la Commission m'a demandé ce que je proposais alors. Et bien, je ne suis ni banquier, ni Echevin des Finances, mais je peux vous dire en tout cas que si j'avais été Echevin des Finances, il n'y aurait jamais eu 32% d'emprunts structurés à la Ville. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux dans une période où les taux sont très bas comme c'est le cas maintenant, emprunter à long terme et à un taux fixe, c'est peut-être un peu plus cher à court terme mais au moins, c'est sans risque pour l'avenir et pour ceux qui nous suivront dans 20 ou 30 ans. Parce que la politique n'est pas faite que de court terme et c'est d'ailleurs généralement ce que l'on reproche aux politiciens, c'est d'être toujours à courte vue et de décider à court terme parce qu'on a toujours le nez sur une élection. Je vais encore citer un chiffre, combien est-ce que ça rapporte tout

ça ? Et bien, quand on fait la moyenne sur les 7 années passées, ça rapporte 170.000 euros par an. C'est toujours ça bien sûr, c'est 170.000 euros mais ça représente environ 1 millième du budget communal, du budget de la Ville. Est-ce qu'il faut prendre ces risques là pour 1 millième ? Et pour finir, une question de principe. M. le Bourgmestre, quand vous êtes dans des débats, vous vitupérez dans tous les débats électoraux et autres contre les financiers spéculateurs. Et là, je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais, je ne comprends pas que dans votre Ville où vous avez tous pouvoirs, on le sait bien, on puisse spéculer d'une pareille façon. Pour moi, il y a une incohérence politique à ce niveau là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je voudrais juste rassurer sur un point. J'ai quelques projets pour 2030, donc, pour les 20 années qui viennent soyez sans inquiétudes mais je laisserai répondre M. l'Echevin dans un instant.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : des projets d'emprunts, c'est ça ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Des projets politiques je veux dire. Vous aviez peur que les politiques n'aient que des vues à court terme, non… j'ai des projets jusque 2030 et au-delà. Bon, M. le Conseiller HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je n'ai malheureusement pas pu assister à la réunion d'information vendredi dernier retenu par des impératifs professionnels. Simplement, quand j'ai vu l'objet de la réunion, je me suis vraiment posé des questions. Pour être clair et précis, jamais les taux d'intérêts, au niveau du long terme, n'ont jamais été aussi bas. Alors, on nous propose des taux d'intérêts à court terme, alors qu'on sait tous que l'inflation risque de reprendre et donc moi, ça m'a paru être tout à fait contraire à la fois à un intérêt économique mais surtout au bon sens populaire, au placement en bon père de famille. Quand on voit les olos qui sont à 3,44, les taux d'emprunts sur le marché intérêts bancaires à 10 ans, les olos, les obligations, elles étaient en juin 2009 à 4,40, elles sont passées en septembre 2009 à 3,80 et maintenant elles sont à 3,40. Donc, ce sont les emprunts long terme, à 10 ans, les emprunts de base pour les marchés hypothécaires. Quand on nous propose de convertir la dette en taux court terme alors que jamais les taux long terme n'ont jamais été aussi bas, moi je ne peux pas suivre cette politique. Voilà, merci.

Sortie de M. DI RUPO = 36 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. le Conseiller. D'autres interventions ? M. l'Echevin, je vous cède la parole.

M. Richard MILLER, Echevin : Merci. Donc, effectivement, nous avons eu une réunion de Commission très importante vendredi dernier et il est vrai M. HAMBYE que vous vous étiez fait excuser donc, il n'y a pas de problème par rapport à ça. Je vais donc répondre aux différents points soulevés principalement par M. VISEUR. Mais je peux aussi y associer M. HAMBYE. Parce que de quoi s'agit-il ? Il s'agit aujourd'hui de ce que l'on appelle, une information, à propos de ce qui dans la presse et qui devait être adopté lors de la précédente réunion du Conseil communal mais il y avait eu la chute du gouvernement etc. donc il y avait un peu d'émoi mais de ce que l'on appelle l'opération

Furlan. M. Furlan, ou alors je ne suis pas l'actualité politique mais il est ministre d'un gouvernement dont font partie le CdH et Ecolo. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette philosophie qui est développée, si vous n'êtes pas d'accord avec le fait de passer en taux flottants Euribor, une partie de la dette, libre à vous de le dire à l'intérieur de vous formations politiques, libre bien entendu à vous et je respecte totalement votre droit de parole, de le dire ici en tant que Conseillers communaux mais je trouve quand même un peu spécial pour l'Echevin des Finances que je suis d'une des grandes villes de Wallonie, tout d'un coup d'entendre les représentants d'Ecolo et du CdH s'opposer radicalement à une proposition qui vient du Gouvernement wallon et qui est portée par le Ministre M. Furlan, sous contrôle du CRAC donc le Centre d'Aide aux Communes. Donc, ça c'est la première remarque, elle est effectivement de nature politique mais vous l'avez dit, M. VISEUR, nous n'avons pas eu de débat politique en Commission, on a plutôt eu le débat technique. Sur le fait qu'il y ait et je rassure M. le Bourgmestre, sur le fait que vous dites qu'il y a 32% en crédits structurés, c'est terrible, on n'a aucun contrôle, etc. Ce n'est pas exact, ce n'est pas exact, vous le savez très, très bien, l'ensemble des crédits structurés qui ont été présentés, excepté 9%, sont ce que l'on appelle capés donc ils sont sous contrôle, il n'ya pas de dérapage possible et ça fait partie effectivement de la gestion active de la dette. Chaque année, au moment du budget, je parle de cette gestion active de la dette, donc ce n'est pas exact que vous la découvriez tout d'un coup ainsi. Chaque fois, les tableaux sont présentés et je viens, en tant qu'échevin, je suis même assez fier de le faire, avec ce que a rapporté ces différentes opérations. Vous dites un peu plus de 170.000 par an, grosso modo, sur les 7 dernières années, chers collègues, ces opérations ont rapporté 1.189.000 euros à notre Ville. Accepteriez-vous qu'un échevin des finances refuse d'office de procéder de la sorte pour essayer d'empêcher un bain de sang social dans la Ville de Mons, nous n'avons pas mis dehors des fonctionnaires de la Ville, nous n'avons pas augmenté l'IPP, nous avons présenté un budget qui était un budget géré en bon père de famille par l'ensemble du Collège et en plus, nous avons, effectivement travaillé sur la dette. Tous les membres du Conseil communal le savent puisque c'est prévu, c'est indiqué dans les tableaux qui sont distribués et chaque année, je suis venu avec les résultats. Alors, ces résultats, chers collègues, ils sont présentés sous formez d'un tableau avec des colonnes verticales par année et des colonnes horizontales pour l'ensemble de l'opération. Chaque année s'est terminée de façon positive pour la Ville de Mons. Chaque année, il y a eu des plus qui se sont ajoutés les uns aux autres avec de temps en temps un moins, je le reconnais, mais l'ensemble de l'opération a rapporté 1.189.000 euros à la Ville de Mons. Faut-il penser que ce sont des investissements terrifiants dans le domaine de la haute finance avec des sous-entendus selon lesquels on jouerait, on manipulerait, etc. ? Non, non, nous avons et je crois que c'est tous les 2 ou 3 ans, nous renouvelons, par un appel d'offres à notre organisme bancaire avec lequel nous travaillons, nous présentons un cahier des charges, dans ce cahier des charges qui passe au Conseil communal, qui est voté au niveau du Conseil communal, il est bien indique que DEXIA doit nous aider dans ce travail, c'est le rôle de DEXIA, nous avons des agents avec lesquels nous travaillons et deuxièmement, DEXIA doit nous informer directement s'il y a la moindre difficulté.

Dans l'ensemble, tous les montants qui sont sur la table, y compris l'opération Furlan, je peux donc vous garantir qu'il n'y a pas de sous-jacents exotiques, qu'est-ce qu'on entend par sous-jacents exotiques ? Ce ne sont pas des trucs qui se passent en Polynésie, ce sont des investissements qui ne seraient pas facilement contrôlables par notre Administration. Et donc, nous avons, dans notre Administration, des personnes capables de surveiller les taux, les taux Euribor etc. Donc, pas d'exotisme. Deuxièmement et ça vous a été dit en Commission par les spécialistes, nous avons un portefeuille très diversifié. Ce qui fait que - en fait pour le dire facilement - nous ne mettons pas nos œufs dans le même panier et donc nous ne risquons pas, à un moment donné, de mettre en danger les finances publiques de la Ville, l'argent de nos concitoyens. Nous avons quatre familles de produits et 10 produits différents. Le suivi est aisé, je viens de le dire, nos agents de l'Administration communale sont capables de vérifier l'évolution des taux et effectivement, nous avons la possibilité, chaque fois que DEXIA estime qu'ils ont une proposition intéressante à nous faire, nous en débattons avec eux et une décision est prise. Quant à l'émission dont vous avez parlé, émission de la RTBF, je suis désolé mais mon collègue Nicolas MARTIN a pointé tout à l'heure une émission de la RTB, je vais le faire également mais je ne suis pas le seul à le faire. Le Ministre wallon Paul Furlan, membre d'un gouvernement à majorité socialiste-écolo-CdH a dit clairement que cette émission RTBF avait pour unique but, vous pouvez aller relire les textes parlementaires, le fait de faire passer tous les Conseillers communaux chers amis, donc vous aussi chers collègues, pour des « crétins et des malhonnêtes ». C'est ce que le Ministre a déclaré à la tribune du Parlement à la Communauté française où le débat a été porté par rapport à l'émission de la RTBF. Le seul parlementaire qui a défendu le fait de faire passer les Conseillers communaux pour des crétins est un parlementaire Ecolo qui a considéré que tout était bien dans ce qui avait été présenté dans cette émission. Alors que pas un mot n'avait été dit concernant l'aspect positif pour les villes et communes, ni pour l'ensemble de tous les mécanismes de contrôle qui vérifie ce type de produits. Donc, en clair, je peux comprendre M. VISEUR que votre point de vue politiquement soit celui-là et je ne le critique pas mais vous devez comprendre qu'au niveau du Collège de la Ville de Mons, je continuerai de proposer à mes collègues ce type d'actions et je pense que nous continuerons à agir de la sorte pour les années à venir.

Entrée de M. DI RUPO = 37 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Chef de groupe, vous avez la parole pour une brève réplique.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Oui, je voudrais simplement ajouter que c'est courant à la Province depuis de nombreuses années et ce mode de gestion active de la dette, ce qui a permis à la Province de Hainaut de faire des gains considérables depuis plusieurs années, donc la Ville de Mons maintenant y passe mais à la Province cela a permis de faire des gains considérables. Et alors, j'ai aussi entendu dire que les taux à long terme n'avaient jamais été si bas mais ça n'a strictement rien à voir puisqu'ici, la variation du taux qu'on pourrait avoir puisque ce sont des taux fluctuants c'est par rapport à un delta, c'est-à-dire par rapport à la différence entre les taux à long terme et les taux à court terme. Suivant le cas, cette différence est multipliée ou bien elle a un plafond donc ce qu'il faut ici

évidemment surveiller, c'est la différence entre les taux d'emprunts à long terme et à court terme mais ce n'est pas les taux d'emprunts à long terme dans l'absolu en soi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors brève réplique peut-être. Je vous en prie M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, effectivement, je voudrais bien répliquer parce que si on nous a présenté les opérations sur la dette auparavant, on ne nous a jamais parlé de ces emprunts structurés lors des présentations précédentes. Pour moi, je croyais de bonne foi que la façon de gérer la dette était de remplacer un emprunt qui était élevé en le rachetant, comme des particuliers le font pour leur emprunt hypothécaire en le rachetant et en le refinançant à un taux plus bas. Alors que 170.000 euros par an, venir nous parler que si on ne faisait pas ça, il y aurait un bain de sang social, ça mes excuses mais c'est un peu exagéré quand même. Quant à des emprunts exotiques, nous avons eu la réponse, ce ne sont pas des emprunts dont nous n'aurions pas la maîtrise, ce sont des emprunts qui sont dans une monnaie étrangère à l'euro. Quant ce sont des emprunts en dollars, ils peuvent être des emprunts exotiques et d'ailleurs on sait qu'ils étaient extrêmement dangereux. Alors, vous dites ce sont des emprunts capés, c'est-à-dire qu'il y a un maximum, effectivement, mais ce maximum peut être par exemple au double de celui qu'on a souscrit. Il y a une partie qui n'est pas capée, c'est-à-dire que là il n'y a même pas de maximum pour le taux qu'on pourrait nous appliquer un jour théoriquement et la partie qui est capée, elle est quand même nettement plus haute que ce que nous payons et enfin, du point de vue politique sur l'opération Furlan, c'est une opération qui est proposée éventuellement aux communes, qui en font ce qu'elles veulent. Elles ne sont absolument pas obligées d'y participer. Moi, en tant que Ecolo Mons, siégeant dans ce Conseil communal, je dis nous sommes hostiles à ce genre de pratiques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, ce sera « non ». M. le Conseiller.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Disons que l'argumentaire de dire il y a des ministres Ecolo, CdH, socialistes qui disent cela et donc nous devons obéir. Moi, j'ai l'impression qu'on se trompe d'argument. Est-ce qu'on a encore le droit d'exister dans un Conseil communal ? Est-ce que nous avons une utilité, nous, en tant que Conseillers communaux ? Est-ce que nous avons, oui ou non, une autonomie en tant que Conseillers communaux ? Moi, je dis, ça ne tient pas, intellectuellement. Parce que, qui que ce soit, j'ai été élu par les électeurs montois…

M. Richard MILLER, Echevin : ce qui ne tient pas M. le Conseiller CdH c'est de participer à un gouvernement qui fait cette proposition aux villes et communes et ensuite de venir tenir un autre discours à la table. Moi, je n'ai pas dit que nous n'existions pas, je dis simplement qu'il y a une proposition qui vient du gouvernement wallon, je l'ai analysée en tant qu'Echevin des Finances, je l'ai présentée à mes collègues, nous avons eu une réunion de travail et je maintiens que pour la Ville de Mons, il est intéressant de suivre l'opération proposée par le Gouvernement wallon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Messieurs les Conseillers, vous avez le dernier mot.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je terminerai l'argument de dire que, en tant que montois, élus par les montois, nous avons un droit d'informations et un devoir de contrôle, point à la ligne. Et moi je

vous assure, je ne suis pas du tout pour la particratie, c'est-à-dire la féodalité, vous avez un suzerain qui règne sur des vassaux et on a juste le droit de se taire. Ce n'est pas ma conception de la démocratie. Et donc, quel que soit le président de parti ou autre, on a quand même le droit de réfléchir. Et donc l'argument d'autorité, de dire c'est le ministre qui a décidé, fermez vos yeux ou fermez vos bouches, ce n'est pas mon sens de l'engagement politique. Bon, je termine…

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On a ce point commun. Mais pourquoi utilisez-vous uniquement le masculin quand vous parlez des partis ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ecoutez, je suis un homme à femmes, j'ai quatre sœurs, j'ai trois filles, donc dans ce domaine, je n'ai pas de leçon à donner.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, revenons au sujet, je m'excuse de vous avoir distrait.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Bon, terminons simplement pour dire et je comprends tout à fait, on a un argument structuré mais moi, mon analyse, vous savez en août 2001 j'ai senti la crise arriver. En avril 2007, vous savez la crise était là et donc il ne faut pas avoir fait un doctorat en économie pour se rendre compte qu'aujourd'hui les taux d'intérêts sont très bas mais que nous sommes à la merci d'une hausse des taux. Parce que simplement M. Bart DE WEVER a été dire que demain la sécurité sociale va exploser. Et nous risquons de connaître comme la Grèce des taux à du 7,5% et donc je suis simplement mon à priori de dire il faut voir le long terme, c'est tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup chers collègues. Je pense que nous avons assez bien compris les tenants et aboutissants liés à ce point 8.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Abstention que je justifie par le fait que je ne voudrais pas qu'on puisse interpréter un vote négatif comme quoi nous serions hostiles à des économies mais la façon de le faire par les temps financiers perturbés n'est pas la bonne voie, donc nous nous abstenons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

7 ABSTENTION : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 38ème annexe

9e Objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en janvier, février et mars 2010 pour l'Administration centrale. Gestion f. Extra/DD010203.2010

ADOPTE à l'unanimité - 39ème annexe

10e Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-DENIS EN BROCQUEROYE

a) Compte général – exercice 2007. Gestion f 790/11

ADOPTE à l'unanimité - 40ème annexe

b) Budget général – exercice 2008. Gestion f. 790/11

ADOPTE à l'unanimité - 41ème annexe

c) Budget général – exercice 2009. Gestion f. 790/11

ADOPTE à l'unanimité - 42ème annexe

11e Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE-WAUDRU A MONS

a) Compte général – exercice 2008. Gestion f. 790/02

ADOPTE à l'unanimité - 43ème annexe

b) Modification budgétaire n°2 – exercice 2009. Gestion f. 790/02

ADOPTE à l'unanimité - 44ème annexe

c) Modification budgétaire n° 1 - exercice 2010. Gestion f. 790/02

ADOPTE à l'unanimité - 45ème annexe

d) Travaux de désamiantage de la Collégiale : complément communal. Gestion f. 790/02

ADOPTE à l'unanimité - 46ème annexe

e) Sécurisation des vitraux et pierres avoisinantes : intervention communale. Gestion f. 790/02

ADOPTE à l'unanimité - 47ème annexe

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il faudra prendre un casque samedi soir. Vous avez vu les problèmes à Ste-Waudru. Les dégâts du gel dans les vitraux ont créé un risque majeur pour samedi soir, donc prenez un casque. Il y en a beaucoup qui seraient contents de vous voir à l'hôpital.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord approuvons les budgets, je sais qu'on est parti des universités, qu'on a parlé du dollar, je sais que c'est un Conseil communal de haut vol. Maintenant, on est aux casques de Ste-Waudru, non, à Ste-Waudru il faut un casque, je vais y venir dans une seconde.

12e Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-LÉGER A HAVRE-GHISLAGE
Compte général – exercice 2007. Gestion f. 790/18

ADOPTE à l'unanimité - 48ème annexe

13e Objet :FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-VINCENT A MESVIN

a) Compte général – exercice 2007. Gestion f. 790/22

ADOPTE à l'unanimité - 49ème annexe

b) Budget général – exercice 2009. Gestion f. 790/22

ADOPTE à l'unanimité - 50ème annexe

14e Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-MARTIN A GHLIN

a) Compte général – exercice 2008. Gestion f. 790/13

ADOPTE à l'unanimité - 51ème annexe

b) Modification budgétaire n°1 – exercice 2009. Gestion f. 790/13

ADOPTE à l'unanimité - 52ème annexe

15e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE A JEMAPPES.

a) Compte général – exercice 2005. Gestion f. 790/27

ADOPTE à l'unanimité - 53ème annexe

b) Modification budgétaire n° 1 – exercice 2005. Gestion f. 790/27

ADOPTE à l'unanimité - 54ème annexe

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais faire remarquer qu'il y a quand même un Synode de l'Eglise protestante qui nous remet maintenant les comptes de l'exercice 2005 et une modification budgétaire à l'exercice 2005. Je n'ai pas eu d'explications en Commission, peut-il y en a-t-il une maintenant, mais c'est quand même beaucoup trop long.
M. Richard MILLER, Echevin : Il est exact qu'en Commission je n'ai pas apporté la réponse parce que je ne la connaissais pas et donc suite à votre remarque, M. VISEUR, je me suis informé et

effectivement, autant je défends notre Administration sur tous les dossiers, il faut reconnaître qu'ici, notre agent a un peu tardé et donc je lui ai tapé durement sur les ongles, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous avons donc un agent lié au Synode ! Bien, faute avouée est à moitié pardonnée !

Bon, pour en revenir à ce que vous me dites, M. HAMBYE, le Président de la Fabrique d'Eglise Ste-Waudru m'a indiqué que des mesures avaient été prises avec en plus un contrôle de l'ensemble du bâtiment, donc c'est-à-dire de l'édifice qu'est Ste-Waudru pour que bien entendu, il n'y ait pas de difficultés. Donc, pour le moment, on va à nouveau poser la question au Président de la Fabrique d'Eglise mais le casque n'est pas indispensable, en tout cas, moi je ne porterai pas de casque, qu'on le sache, samedi soir, voilà. Et je me réjouirai, comme d'habitude, d'être à la Descente de la Châsse.

16e Objet : Nouveau règlement communal. Prévention Incendie. Aménagement Territ. et Permis
ADT/20100412/012

ADOPTE à l'unanimité - 55ème annexe

Sortie de M. ROSSI = 36 présents

17e Objet : Régie communale Autonome « Mons-Capitale ». Libération subsides extraordinaires – année 2010 – exercice de la Tutelle générale d'annulation (Décret R.W. du 22.11.2007). Approbation. Régie foncière FP/LC/Dotation RCA – 2010

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Donc, on nous demande de libérer plus de 10 millions d'euros pour la Régie communale Autonome. Alors, là-dedans, il y a des projets que nous soutenons et en particulier la piscine mais il y a aussi encore et toujours des dépenses pour le stade Tondreau et pour Mons-Arena. Cela n'arrêt pas, quasiment depuis le début de cette majorité en 2001. Savez-vous combien a coûté en 2009 le marquoir du club de basket ? Parce que c'est quand même un chiffre qui me laisse rêveur : 452.000 euros + TVA pour un marquoir. Cela fait 22 millions de francs belges, M. LECOCQ va me dire oui mais il y a eu l'inflation et même si on enlève les 20% d'inflation, on est encore à 18 millions. Alors, si on ne veut pas comparer aux francs belges, on peut aussi comparer à ce qu'on peut faire avec cette somme là. C'est le coût de 3 maisons neuves, basse consommation ou de 54 voitures neuves, en moyenne à 10.000 euros pièce pour un marquoir de basket, l'équivalent de 54 voitures. Moi, je crois qu'on a perdu le sens des réalités avec ce genre de choses et cela appelle de la résistance et nous on continuera à se battre contre ces dépenses. Mais en plus, sauf erreur de ma part, et je suis toujours prudent parce que ça m'arrive d'avoir des trous de mémoire à mon âge, la RCA n'a même pas encore de budget pour 2010. Parce que lors du Conseil d'Administration de février, le point relatif au budget 2010 a été reporté et il me semble - sauf erreur - qu'il n'y a plus eu d'autre Conseil d'Administration et donc pas de budget approuvé pour la Régie communale Autonome. Le rapport

d'activités 2009 a été approuvé en CA mais n'a toujours pas été présenté à ce Conseil, donc nous, nous n'avons pas encore eu l'occasion de l'approuver en cette Assemblée. Et nous allons leur confier plus de 10 millions d'euros, exactement 10.669.000, moi il me semble qu'on pourrait quand même faire preuve d'un peu plus de rigueur dans les formes quand même.

M. Achile SAKAS, Echevin : Donc, avec le nouveau règlement de la FIBA - la Fédération Internationale de Basket - le nouveau marquoir est obligatoire et en plus c'est subsidié à 75% par Infrasport.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est de l'argent public quand même pour un marquoir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous dire deux choses si vous me le permettez. La première, c'est que votre réaction sur le fond, moi je la comprends. Et vous pourriez faire la même pour le foot. Mais, deux, je ne vous demande pas de le reconnaître mais c'est comme ça, on est tenu par des règlements, que ce soit le règlement football où il faut que tout le monde soit assis, qu'il faut ceci, qu'il faut cela, que cela coûte une fortune. Je pense, très objectivement, qu'on pourrait vivre avec des exigences moindres, mais celles-ci viennent à la fois de la fédération et du Ministère de l'Intérieur. Je me souviens, M. Libiez en est témoin, du bazar qu'on avait avec le Ministère de l'Intérieur pour nous obliger à faire ceci, cela, enfin, bref, des sommes astronomiques. La même chose au basket où reconnaissons-le, l'équipe nous a donné pas mal de satisfactions, ici à un panier près, le ballon a roulé et il n'est pas rentré dans le panier, bon mais très régulièrement, il y a des milliers de personnes qui sont ravies, qui prennent un peu de bonheur et il y a pas mal de gens défavorisés qui sont au basket avec leur famille et il faut prendre ça en compte. Je partage votre opinion selon laquelle c'est cher mais en même temps, si on pouvait faire avec moins, nous le ferions, nous serions hors normes et nous ne pourrions pas avoir des équipes de ce niveau là. Si un jour, votre influence est suffisante que pour faire changer quelques règlements, là ce serait très, très bien. Et puis vous avez, je pense d'ailleurs un membre au Conseil d'Administration de la Régie communale Autonome, ce qui vous donne un accès direct à tout cela.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est moi !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien. Alors, moyennant tout ça, c'est non pour vous ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Encore une fois, j'ai dit qu'on soutenait notamment tout ce qui était pour la piscine. Moi je demande qu'on scinde le vote, en tout cas, nous, nous soutenons ce qui est pour la piscine mais on vote non sur les autres dépenses pour les clubs professionnels.

L'Assemblée passe au vote en ce qui concerne les clubs sportifs qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 56ème annexe

18e Objet : Mons. Maison avec terrain, dépendance et garage sise Boulevard Dolez, 51 – approbation du projet d'acte d'acquisition pour cause d'utilité publique (extension du musée d'histoire militaire).
Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 57ème annexe

19e Objet : Mons. Aliénation des hangars sis à l'avenue du Tir et Chemin de la Procession. Approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On approuve dans son intégralité le projet donc c''est dans le cadre d'un programme de formation donc on ne peut que soutenir ce magnifique projet. La seule chose, c'est qu'il se pourrait éventuellement que dans quelques années ils aillent ailleurs l'IFAPME. Est-ce qu'on ne ferait pas dans l'acte un droit de préemption à prix égal s'ils revendent dans quelques années, pour garder la maîtrise du sol puisque c'est quand même 3 ha et demi, un droit de préemption à prix égal pour une durée illimitée en cas de revente. C'est tout simplement une suggestion.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Parfait. D'accord.

ADOPTE à l'unanimité - 58ème annexe

20e Objet : Création d'un lotissement, rue de Tournai à Ghlin – D n° 157L2. Approbation du principe d'ouverture. Aménagement Territ. et Permis AB 24192 AD

ADOPTE à l'unanimité - 59ème annexe

21e Objet : Remplacement matériel et outillage pour le Service des Plantations. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.766.169.00.MM

ADOPTE à l'unanimité - 60ème annexe

22e Objet : Acquisition de mobiliers divers pour les bâtiments scolaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010/Mobiliers scolaires/MM

ADOPTE à l'unanimité - 61ème annexe

23e Objet : Réfection des routes en béton. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2010.421.075.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 62ème annexe

24e Objet : Ateliers Piérart à Cuesmes – Aménagement de voiries intérieures et extérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2010.138.017.00.GMS

ADOPTE à l'unanimité - 63ème annexe

25e Objet : Incorporation au domaine public communal d'un chemin en hydrocarboné à usage public issu de l'élargissement du sentier vicinal n° 23 sis à Saint-Denis par voie de consécration légale d'une situation de fait plus que trentenaire. 3e/2e A/8561/C/13/48

ADOPTE à l'unanimité - 64ème annexe

26e Objet : Travaux d'égouttage divers (2 lots) – Lot 2 : Rue du Moulin d'en Haut à Flénu. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2e E/2009.877.285.02.SD

ADOPTE à l'unanimité - 65ème annexe

27e Objet : École du Rossignol – Aménagement de locaux sanitaires et d'espace de vie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2007.SUB.722.108/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 66ème annexe

28e Objet : Église Saint-Rémy de Cuesmes – Restauration de l'orgue – Mission d'auteur de projet. Approbation du projet de convention et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.790.191.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 67ème annexe

29e Objet : Hôtel de Ville – Restauration – Mission d'auteur de projet. Approbation des critères de sélection qualitative et du mode de passation. 3e/1e E/2010.104.008.BA/VT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai déjà écrit et j'allais faire une intervention, c'était dans mes starkings blocs de l'intervention qu'on va faire, vous connaissez tous ici les lucarnes, elles sont dans un piteux état, il y a des trilobés qui sont en train de partir, donc je vois qu'on les restaure, je n'en suis que ravi. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, on propose de désigner des ingénieurs en stabilité.

ADOPTE à l'unanimité - 68ème annexe

30e Objet : Square Saint-Germain – Restauration – Mission d'auteur de projet. Approbation des critères de sélection qualitative et du mode de passation. 3e/1e E/2010.766.168.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 69ème annexe

31e Objet : Acquisition de matériel informatique pour les élections anticipées de 2010. Communication de la décision du Collège prise sur base de l'urgence. 3e/3e E/2010/Vote/JP

ADOPTE à l'unanimité - 70ème annexe

32e Objet : Hall Omnisports de Cuesmes – Remplacement du revêtement de sol. Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3e/1e E/2008.SUB.764.152/LF

ADOPTE à l'unanimité - 71ème annexe

33e Objet : Site des Arbalestriers – Renouvellement des toitures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.SUB.762.150/LF

ADOPTE à l'unanimité - 72ème annexe

34e Objet : BEFFROI - Phase VI – Aménagement intérieur et abords. Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3e/1e E/2005.SUB.771.140/BA/VT

ADOPTE à l'unanimité - 73ème annexe

35e Objet : Acquisition d'une fourgonnette pour le Service Ferronnerie. Recours au SPW – Approbation de la modification du montant de l'acquisition. 3e/3e E/2009.136.055/MM

ADOPTE à l'unanimité - 74ème annexe

36e Objet : Amélioration et égouttage de l'Avenue du Champ de Bataille à Mons. Approbation du projet. 3e/2e E/2007.421.067/GMS

REMIS

37e Objet : Fourniture et placement de matériel dans une ambulance existante pour l'adapter au transport des personnes obèses. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2010.352. 062.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 75ème annexe

38e Objet : Curage extraordinaire des égouts (rue du Trouillon Voûté à Mons). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2010.877.231. 00/BS

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il s'agit de la rue du Trouillon Voûté. Pour cette rue, on prévoit un curage extraordinaire des égouts, 298.870 euros, c'est le prix de ce gros travail et on recoure à un appel d'offres général. Alors, je demande va-t-on avertir les automobilistes ? En effet, les voitures, serrées les unes contre les autres, risquent d'entraver le travail de curage et je profite de ce point pour revenir, comme il y a quelques années, sur l'état lamentable de la rue, état bien connu d'ailleurs de M. l'Echevin DARVILLE. Il le déplore comme moi ainsi que le personnel de la bibliothèque des Comtes de Hainaut, dont je m'occupe. Nous travaillons pourtant avec les responsables des écoles, la Police et la Prévention de la Ville qui nous aident beaucoup. Une

bibliothèque, c'est un service public, n'est-ce pas et comme nous avons adhérés au projet « Mon quartier se met au vert », nous souhaitons vivement faire du Trouillon Voûté une rue conviviale et accueillante, ce qu'elle n'est pas pour le moment.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Comme vous l'avez dit, Madame MERCIER, je vous remercie de votre intervention. Donc, nous nous sommes intéressés de très près à cette rue qui demande vraiment un effort pour être soutenu puisqu'il y a un comité qui se charge de rénover et d'apporter un meilleur climat dans ce quartier, donc nous soutenons, la preuve, nous avons retenu le projet de ce comité de quartier. En ce qui concerne l'évacuation des boues, ce n'est pas pour des avaloirs, le Trouillon Voûté, c'est vraiment un énorme tuyau dans le sous-sol donc ces boues vont être amenées dans des camions spéciaux qui doivent être traitées dans des centres reconnus par la Région wallonne pour le traitement des boues parce qu'il y a une quantité assez importante de boues. Donc, les véhicules en surface ne vont certainement pas déranger.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin.

ADOPTE à l'unanimité - 76ème annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, avant d'en arriver au huis clos, j'ai deux questions brèves avec des réponses encore plus brèves et j'ai deux interpellations, celle de Mme HOCQUET et celle de M. MERCIER. Alors, commençons par la question brève de Mme…

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : M. le Bourgmestre, en principe il y a une interpellation de Christophe DUBOIS aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais on m'a dit que c'était reporté parce que c'est un travail statistique sur l'ensemble des associations - sports et culture - on vous répondra mais on fait le travail des statistiques donc on demande à nos services de nous donner l'ensemble des …

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : … je ne vois pas de problème à ce qu'on reporte mais ce n'est pas une question de statistiques, c'est une question de critères en général sur l'attribution des subsides.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais justement, moi je veux bien que vous développiez votre interpellation mais la réponse sera brève parce que nous avons justement interrogé les services et qu'on reviendra avec les explications à cet égard et les paramètres qui sont pris en considération.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On aurait pu au moins le lui dire…

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je m'en excuse, je pensais que c'était fait. Franchement, parce que j'en ai parlé, d'ailleurs c'est un sujet qui mérite une discussion en soi et ce serait intéressant de pouvoir en discuter, je dirai une bonne demi-heure entre nous.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Alors, je propose qu'il puisse quand même poser ses questions aujourd'hui et vous apporterez les réponses au prochain Conseil communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pas de problème, ok. Alors, on commence peut-être par la question de Mme MERCIER sur l'audit de l'IDEA.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, merci M. le Bourgmestre. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues. J'ai lu dans La Province du 8 mai 2010 que l'audit mené à l'intercommunale IDEA avait livré un premier rapport tout à fait négatif. Nous payons bien plus cher qu'ailleurs pour l'enlèvement de nos déchets. C'est qu'il y a un manque flagrant de contrôles, chacun fait un peu ce qu'il veut, en s'organisant de façon personnelle et même en ne prestant pas toujours l'entièreté de ses heures. Cela m'a été signalé de plusieurs côtés. Il faut dire que les travailleurs sont désorientés, démotivés. Bien évidemment, ces disfonctionnements qui coûtent cher n'apparaissent pas quand on assiste à une Assemblée Générale. On attend maintenant le second rapport de l'audit et le sujet me paraissait suffisamment grave pour que j'en parle au cours de ce Conseil communal et la question qui se pose c'est comment réagir ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Mme MERCIER. Donc, je vais être très brève. Les sociétés Shanks et Lentic furent chargées de réaliser cet audit général portant sur le mode de gestion, les processus organisationnels, le management et les relations sociales direction-syndicats. Un comité de pilotage composé de représentants de l'IDEA et des organisations syndicales fut également mis sur place afin d'assurer un suivi de la réalisation de cet audit. Lors du CA du 5 mai dernier, le consultant Shanks a présenté ce premier rapport intermédiaire et les membres du Conseil d'Administration ont été clairement informés que les éléments exposés oralement étaient en toute confidentialité et n'étaient que des éléments intermédiaires et partiels qui ne constituaient en rien les conclusions finales de l'audit général. L'audit est donc toujours en cours et des réunions de travail doivent encore se tenir entre les deux consultants et ce, préalablement à la rédaction des conclusions générales. Si certains éléments négatifs apparaissent dans ce rapport, d'autres en effet un peu plus positifs apparaissent également et notamment un des éléments positifs est la diminution de 42% du coût de gestion des déchets sur la zone de Mons-Borinage depuis 1992 et donc à la reprise aussi de l'ISPH par l'IDEA. Voilà, Mme MERCIER quelques éléments de réponse succincte par rapport à cet audit mais qu'il n'y en est, pour le moment partiel, car nous n'avons que des éléments partiels de réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. J'ai toujours Mme MERCIER au sujet de l'hommage à notre regretté collègue Jean-Claude CARPENTIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre. L'hommage qui a été rendu début mai à feu l'Echevin Jean-Claude CARPENTIER a rassemblé à l'ancienne maison communale d'Hyon un grand nombre de personnes unies, au-delà des partis, par le mérite incontestable d'un honnête homme, doublé d'un grand travailleur. C'est d'ailleurs dans ce sens là que vous avez parlé à ce moment là M. le Bourgmestre. Mais, moi la question de nouveau que je me pose c'est : il faudra attendre combien d'années pour voir une rue d'Hyon porter son nom ? Vingt ans ? Puisqu'on nous a dit qu'il fallait autant d'années après la mort de quelqu'un. Je plaide quand même pour une exception et merci pour votre écoute.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Mme MERCIER. C'est vrai que je me pose parfois cette question là aussi comme vous mais pour revenir ai cas de notre regretté collègue, vous devez savoir

que notre collègue Nicolas MARTIN a formulé la même demande au Collège et je demanderai d'ailleurs à l'Echevin M. DUPONT de vous fournir quelques éléments d'explications sur la législation à cet égard, sur les dénominations de rues mais alors, en accord avec l'Echevin MARTIN et le Président du CPAS Marc BARVAIS, sachez qu'il y aura le pôle d'accueil du CPAS à la Chapelle St-Quentin qui est rénovée, qu'on appellera « Espace Jean-Claude CARPENTIER » et M. MARTIN a souhaité que la nouvelle aile de l'hôpital Ambroise Paré porte le nom de « Jean-Claude CARPENTIER ». Vous aurez remarqué qu'avec M. le Recteur Jacques Franeau, nous n'avons pas pu non plus aller vers des rues mais nous avons baptisé une cité, la cité universitaire des étudiants « Cité Jacques Franeau ». Mais, pour ce qui concerne la dimension juridique, je demande à l'expert, M. DUPONT.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Mme MERCIER, je vais donc vous répondre au niveau de la dénomination des rues. Toute dénomination de voie publique, que ce soit pour donner un nom à une nouvelle rue ou pour changer le nom d'une rue existante, doit être soumise pour avis à la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, accompagnée d'une justification claire, circonstanciée et complète. Alors, quels noms peut-on choisir ? Le principe est le suivant :

1° la préférence doit toujours être donnée au nom appartenant à la tradition ;

2° à défaut de nom traditionnel, on doit préférer les noms qui évoquent une caractéristique de la rue - donc ça c'est la Commission de Toponymie et de Dialectologie qui dit ça. Ensuite, les noms inspirés de l'Histoire et du folklore de la localité. Compte tenu de la particularité que revêt l'attribution d'un nom de rue, le Collège communal, en séance du 29 avril, a décidé de mettre en place un groupe de travail dont l'objectif sera de faire des propositions pour dénommer les nouvelles voiries publiques. Alors, qu'en est-il des propositions qui visent à donner le nom d'une personne à une nouvelle voirie ? S'il s'agit d'une personne décédée depuis plus de 50 ans, il n'y a normalement aucune objection de la part de la Commission de Toponymie. S'il s'agit de personnes décédées depuis moins de 50 ans, il faut s'assurer que leurs noms méritent effectivement d'être rappelés dans 50 ans et davantage au souvenir des générations futures. Parce que l'œuvre de ces personnes aura eu un rôle marquant dans la vie de la cité. Pour le moment, nous n'avons aucune demande de nouvelles voiries à Hyon donc de demande qui pourrait répondre à votre souhait de voir une rue dénommée « rue Jean-Claude CARPENTIER ». Cependant, il est évident que si une telle opportunité devait se profiler dans les années à venir, la dénomination d'une rue au nom de Jean-Claude CARPENTIER serait évidemment examinée tout à fait favorablement par le Collège. Voilà les explications que je pouvais ajouter à ce que M. le Bourgmestre vous a dit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Donc, pour être précis, quand il y aura une nouvelle voirie qu'on créera à Hyon et j'espère qu'on va construire beaucoup de maisons, qu'il y aura beaucoup de gens avec des revenus, qui paieront des impôts et qui viendront à Mons, que nous augmenterons le nombre de nos habitants, on pourra bien entendu proposer et en justifiant que la

mémoire de Jean-Claude CARPENTIER traversera les années et sera d'intérêt pour les personnes au-delà de 50 ans. Mais donc nous le ferons dès que nous aurons cette opportunité d'une voirie nouvelle.
M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je me permets quand même de souligner qu'il y a des derniers bourgmestres de communes fusionnées à Mons, bourgmestres qui eux n'ont pas de nom et qui sont décédés depuis plus longtemps.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Chef de groupe, sachez qu'au Collège, mes collègues peuvent en attester, plutôt qu'un nom de fleur, de pâquerette, de verdure, je privilégie toujours un nom d'un personnage, homme ou femme, qui a fait œuvre utile dans les anciennes communes ou dans le nouveau grand Mons. Je pense que c'est une manière de perpétrer la mémoire et en même temps, ça a une dimension pédagogique. Oui, on a parlé de Musin et d'autres mais soyez sans inquiétudes à cet égard, nous sommes vigilants. Chers collègues, l'ordre du jour appelle alors une interpellation de Mme la Conseillère Catherine HOCQUET à l'égard de l'imprimerie. Vous nourrissez des inquiétudes, je pense ?
Mme Catherine HOCQUET, Conseillère : Oui, merci M. le Bourgmestre. Dans mon cas de mandat de Conseillère communale, j'ai été interpellée plusieurs fois concernant l'avenir ou le développement de l'imprimerie de la Ville. Donc, je me suis permise de faire une interpellation pour savoir un petit peu quel était le fonctionnement de l'imprimerie de la Ville, si la Ville en elle-même réalise toutes ses impressions auprès de cette imprimerie, si des particuliers pouvaient faire appel à cette imprimerie, donc voilà, j'aurais voulu savoir un petit peu quelle était l'évolution des demandes d'impressions au sein de l'imprimerie. Si le cas échéant, puisque c'était une crainte qui m'a été adressée, cette imprimerie est-elle menacée et si malheureusement dans un cas positif, qu'en adviendrait-il du personnel qui y travaille et savoir aussi actuellement combien de personnes y travaille ? Merci.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais être bref si vous me l'autorisez. Vous savez, l'année passée, donc en 2009, il y a eu 4.000 heures sur le plan des ressources humaines et on me dit que le nombre de photocopies tirées par le service s'est élevé, tenez-vous bien, à 2 millions et demi d'unités. Bon, donc on va regarder ça avec attention. En général, ils impriment tout ce qui nous concerne et aussi quand il y a une décision du Collège pour un certain nombre d'associations. Il y a pas mal d'associations qui organisent des événements et parmi le type d'aide de la Ville, il y a parfois des barrières Nadar, un service X ou Y des travaux, parfois on imprime des invitations et autres et ça on le fait de manière régulière. Bon, ce qu'on essaye de faire avec le temps, c'est d'en réduire un peu le nombre pour essayer d'avoir une maîtrise parce que si on ne maîtrise pas un peu, vous voyez où nous en sommes et être le plus écologique possible, on a modifié des appareils, etc. Mais, nous sommes en pleine réflexion. Donc le sujet est un sujet qui est en réflexion, parce que vous voyez le nombre de feuilles dont on parle, je ne sais pas combien d'arbres ça fait, mais ça fait déjà un fameux paquet et ça mérite en tout cas une attention toute particulière et c'est ce que nous ferons, d'autant plus que nous allons vers ce concept d'éco-conception de la Ville et ça fait l'objet d'une discussion. Voilà où nous en sommes pour le moment. Et donc, pas de crainte.

Mme Catherine HOCQUET, Conseillère : Donc, en résumé, il n'y a pas du tout de vision de fermeture de l'imprimerie de la Ville ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Dans l'état actuel des choses, aujourd'hui, à l'heure où je vous parle non. En revanche, ça fait partie de l'ensemble de tout ce qu'on va discuter, vous voyez le nombre de travaux réalisés, donc nous verrons un peu ce que nous pouvons faire avec les services pour réduire en tout cas ce nombre là, c'est énorme. Il y a aussi beaucoup de travaux pour les écoles, n'oubliez pas que nous avons 30 établissements scolaires, ce qui fait beaucoup de papier également. Alors, M. Willy MERCIER, le sous-titrage pour les malentendants et sourds sur tout document et reportage vidéo.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Oui, c'est un peu dans le contexte de Mons Capitale Culturelle en 2015, je ne veux pas qu'on oublie quelque part peut-être la possibilité pour les personnes handicapées de jouer le jeu avec tout le monde, au niveau des Amis des Aveugles, par exemple, il y a des partenariats avec le BAM pour permettre aux personnes qui ont un handicap visuel, de s'intégrer à ce futur Mons 2015. Aujourd'hui, en l'occurrence, c'est au niveau des personnes sourdes et malentendantes, il y a un travail de titan de sous-titrage qui est fait tous les jours au niveau de la RTBF pour pouvoir aider les personnes sourdes à comprendre le journal télévisé et toutes sortes de choses du même acabit. Pour le moment, ils ont énormément de travail parce qu'ils doivent sous-titrer tout ce qui concerne les élections également. Alors, mon interpellation, je ne sais pas si on peut citer des noms, mais c'est un habitant de Ghlin qui travaille à ces sous-titrages tous les jours, au niveau de la RTBF et qui nous a envoyé un courrier, envoyé également un courrier à quelques Conseillers communaux pour se proposer de s'impliquer dans tout ce qui pouvait être envoyé à des personnes sourdes au niveau de l'un ou l'autre sous-titrage de l'une ou l'autre explication. Et c'est pour vous demander quelle est la réponse que vous allez lui donner ou que vous lui avez peut-être déjà donnée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. MERCIER, ce que vous dites, correspond totalement à la philosophie de notre préparation à Mons 2015. Dans la candidature même, il y a des passages qui concernent les moins valides et parmi ceux-ci les malvoyants et les non-voyants. Il va sans dire que c'est bien dans ce sens là qu'on va travailler. Donc, je ne sais pas vous dire avec précision quelles sont les modalités, comment on va faire et avec qui mais sachez simplement qu'on y travaille déjà, le Manège y travaille et pour la Ville, on fera le maximum pour aller dans ce sens là également. Donc, je ne sais pas si c'est cette personne là que vous évoquez, je ne suis pas capable de vous l'indiquer, j'imagine que c'est de M. Petit dont vous parlez, mais je n'en sais rien donc laissez-nous un tout petit peu le temps de regarder mais en tout cas, l'objectif est bien d'aller dans le sens de ce que vous souhaitez.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vous remercie et je vous signalerai, je lui répondrai dans ce sens là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Si ça ne vous dérange pas, après en juillet, on pourra regarder les modalités concrètes, je ne peux pas vous répondre sur les modalités concrètes mais soyez assuré que c'est vraiment ce que nous voulons faire, il n'y a pas de problème.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Mais au niveau même de la plateforme des moins valides et de la plateforme des aînés, on a l'intention également de voir les instances qui vont s'occuper de Mons Capitale Culturelle et de travailler à ce niveau là également.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, très bien, parfait. On va demander à M. VASSEUR qu'il vous rencontre. Merci beaucoup. Reste alors l'intervention de M. DUBOIS.
M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Donc, l'intervention porte sur les subsides et les différentes aides que les asbl peuvent demander à la commune. Donc, on sait très bien que la plupart des asbl, du moins beaucoup d'entre elles doivent leur survie aux subsides qu'elles peuvent percevoir des pouvoirs publics et en tant que Conseillers communaux, nous sommes très souvent amenés à devoir se prononcer sur des subsides qui sont alloués à une asbl ou l'autre. Il est très régulièrement, en tout cas plusieurs fois, demandé que ces différentes aides soient rendues un peu plus lisibles et compréhensibles à la fois pour tout citoyen et à la fois pour les Conseillers communaux qui doivent se prononcer sur ces subsides, aussi pour les responsables des asbl qui doivent eux savoir dans quels jeux ils jouent. Alors, je ne parle pas ici de tout ce qui est des asbl type intercommunales, etc. mais plutôt des asbl qui n'émanent pas du Conseil communal. Alors, on se demande, vous ne pouvez pas y répondre mais on y reviendra plus tard, comment tout cela fonctionne-t-il, comment les associations peuvent recevoir des aides en argent, en personnel, etc. pour pouvoir mener à bien leurs objectifs et donc parmi les différentes sous questions qui étaient présentes, ce sont des questions d'ordre général, non pas des questions d'ordre statistiques, ni chiffrées, on se demande par exemple quelles sont les procédures qui sont mises en place pour demander les subsides. Est-ce qu'il existe des critères d'attribution ou pas, est-ce qu'il y a ou non un calendrier pour l'introduction de ces demandes d'aide, qu'est-ce qu'il y a comme suivi qui est mis en place pour les aides qui sont attribuées, est-ce qu'il y a une information de différentes associations qui rentrent des demandes, est-ce qu'il y a une information sur l'attribution de ces aides de la commune et enfin, est-ce que les Conseillers communaux pourraient avoir à disposition un tableau de bord général qui reprend les différents subsides demandés, alloués ou pas alloués et cela en fonction des critères qui sont mis en place par le Collège et l'Administration. Voilà.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup d'abord pour votre interpellation. Je vous suggère d'y répondre avec un débat lors d'un prochain Conseil communal. Nous viendrons avec des données statistiques, ça vous permettra comme ça d'être éclairé sur les faits et aussi sur les paramètres que nous prenons en considération d'une manière générale et on aura une discussion à cette occasion. Merci beaucoup. Mes chers collègues, la séance publique est terminée, je remercie la presse et le public.

La séance à huis clos s'ouvre avec 35 présents.

Sont absents : MM. BARVAIS, BIEFNOT, ROSSI, Mme COUSTURIER, M. LAFOSSE, Mmes MOUCHERON, NAHIME, DEJARDIN, M. TRANCHANT.

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
39e Objet : SA ETHIAS. Assemblée générale du 21.6.2010. Désignation du représentant de la Ville. Approbation. Gestion f. Ethias/PQ/LG

ADOPTE - 77ème annexe

40e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Démission honorable d'un assistant social en Chef. GRH 4736

ADOPTE - 78ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une attachée spécifique définitive. GRH SH/15807

ADOPTE - 79ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
c) Prolongation du congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps d'une coordinatrice de niveau 1. GRH/SH/16866

ADOPTE - 80ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
d) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration. GRH/SH/10097

ADOPTE - 81ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
e) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une employée d'administration. GRH/SH/10067

ADOPTE - 82ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
41e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à un employé de bibliothèque définitif. GRH/SH/11057

ADOPTE - 83ème annexe

42e Objet : PERSONNEL OUVRIER.

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un ouvrier semi-qualifié B définitif. GRH/SH/4406

ADOPTE - 84ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié. GRH/ML/3776
ADOPTE - 85ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
43e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI
Octroi d'une interruption de carrière à ½ temps dans le cadre de l'assistance médicale à une employée d'administration. GRH/SH/11461

ADOPTE - 86ème annexe

44e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à un agent du Service d'Incendie. SI/Cel GRH 22/Gen/10130

ADOPTE - 87ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Personnel du Centre 100 – congé parental accordé sous forme d'interruption de carrière à mi-temps à une opératrice Centre 100. SI/Cel.GRH 11662

ADOPTE - 88ème annexe

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Caporal pompier professionnel. SI/Cel. GRH 10873

REMIS

Par suffrages sur votes valables,
d) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur pompier professionnel. SI/Cel. GRH 3894

ADOPTE - 89ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
e) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur pompier professionnel. SI/Cel. GRH 10121

ADOPTE - 90ème annexe

45e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
a) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle. 8e/1e 3841

ADOPTE - 91ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
b) Demande d'un congé pour motif impérieux d'une institutrice maternelle. 8e/1e 3506

ADOPTE - 92ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
c) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8e/1e 3676/3825(2)/3841(2)/3852/3851/3845/3846

ADOPTE - de la 93 à la 101ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial d'éducation physique. 8e/1e 3816

ADOPTE - 102ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
e) Octroi d'un congé pour activités sportives à une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8e/1e 3694

ADOPTE - 103ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
f) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8e/1e 3817

ADOPTE - 104ème annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
46e Objet : Régie communale autonome Mons Capitale. Démission du Conseil d'administration d'un Conseiller communal représentant la Ville. Désignation de son(sa) remplaçant(e). Gestion f. RCA/démission CA/PQ/LG

ADOPTE - 105ème annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux de la réunion du 27 avril 2010.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre-Président,

P. URBAIN. E. DI RUPO.